



JEUNES MR
programme 2009

**iDées
2.0**

PROGRAMME DES JEUNES MR



... pour 7² d'idées nouvelles !

CONGRÈS DES JEUNES MR








WEEK-END DES 27, 28 ET 29 MARS


FERME-CHÂTEAU DE DOORBES
4, RUE AUXILIAIRE
5670 VIROINVAL



Atelier 1:

Des idées nouvelles pour encourager la réussite dans l'enseignement!

-  **Proposition 1 :**
Mettre en place un test de raisonnement verbal en adéquation avec la formation choisie à l'entrée de l'université
-  **Proposition 2 :**
Instaurer la dégressivité du minerval universitaire
-  **Proposition 3 :**
Généraliser le BAC en Communauté française
-  **Proposition 4 :**
Rationaliser l'offre d'enseignement des écoles supérieures
-  **Proposition 5 :**
Revaloriser et booster l'enseignement qualifiant
-  **Proposition 6 :**
Modaliser le coût d'une seconde session à l'université en permettant une déduction en cas de réussite
-  **Proposition 7 :**
Garantir la laïcité au sein de l'enseignement officiel

 Marc est satisfait... Sa petite soeur Nathalie vient de réussir **son TRV à l'entrée de la Faculté de Philosophie de l'Université de Liège**. Désormais, Nathalie sait qu'elle possède les bases et les connaissances satisfaisantes pour poursuivre les études qu'elle désirait déjà poursuivre à la fin de sa rhéto. Il faut avouer que depuis **la généralisation du BAC dans l'enseignement secondaire**, Nathalie pouvait enfin se situer objectivement par rapport à la moyenne des élèves en Communauté française. Et vu ses résultats en math et en géo... Et puis, c'est vrai aussi que la philosophie l'intéressait depuis quelques temps. Dans son école, **la suppression des cours de religion au profit de cours de citoyenneté et de philosophie** avait permis ainsi de créer cette rencontre enrichissante entre des jeunes issus de différentes tendances - laïcs, musulmans, chrétiens, juifs et même hindouistes ... Et le petit miracle avait bel et bien fonctionné.

Et voilà ... Dans 5 ans – si tout se passe bien – une future philosophe fera son entrée dans la famille ! Il faut dire que la Communauté française tente le tout pour le tout ces dernières années pour réduire l'échec durant le cursus universitaire. **En instaurant la dégressivité du minerval universitaire et la modalisation du coût de la seconde session en la déduisant en cas de réussite**, le Ministre de l'Enseignement supérieur a le sourire aux lèvres au vu des dernières statistiques publiées dernièrement sur le taux de réussite à l'Université. D'ailleurs, Marc se rappelle de son entrée à l'Université... Il était ce qu'on appelait à l'époque un étudiant « touriste ». Aujourd'hui, Marc est dessinateur industriel. Et il aurait aimé avoir eu un test comme sa petite sœur pour s'orienter. Avant de trouver sa voie, il s'était inscrit à la Faculté d'Economie avant de se rendre compte très vite que ces études-là n'étaient vraiment pas faites pour lui... Mais vraiment pas...


Il s'était alors dirigé vers la Haute École Industrielle de la Communauté française à Charleroi. Depuis **la réforme des écoles supérieures**, les études de dessins techniques y étaient centralisées. De la sorte, tous les étudiants – **y compris de plus en plus d'élèves issus de l'enseignement qualifiant depuis sa revalorisation** - pouvaient bénéficier de ce qui se faisait de mieux en Communauté française dans leur secteur : les outils informatiques dernier cri, les meilleurs profs et une motivation en béton pour tous ces étudiants, assurés de trouver un emploi en fin de parcours.





PROPOSITION 1 :

Mettre en place un test de raisonnement verbal en adéquation avec la formation choisie à l'entrée de l'université

 **Niveau de compétence :**
Communauté

 **Situation :**
En Belgique - comme dans d'autres pays -, on constate des taux de réussite faibles en première année d'université. En effet, trois étudiants sur cinq qui terminent leur enseignement secondaire et s'inscrivent en première année universitaire dans l'une des neuf universités francophones de Belgique échouent ou abandonnent. Pour y remédier, les universités belges proposent depuis quelques années des activités facultatives diverses et variées, en complément du programme obligatoire de première année - création d'un Centre de pédagogie universitaire pour aider l'étudiant à cerner et à résoudre ses difficultés d'apprentissage, mise en place d'une semaine de mise à niveau dans certaines matières et de préparation à différentes techniques d'apprentissage avant la reprise des cours en septembre ou encore mise en place d'un monitorat assuré par des assistants-chercheurs sous la supervision de l'équipe d'accompagnement pédagogique aux étudiants en difficulté durant l'année.

 **Problème :**
Ce constat préoccupant suscite de nombreuses réflexions auprès des différents acteurs de l'enseignement universitaire en Communauté française et conduit les universités à diverses actions susceptibles de réduire le coût économique, social et humain important qu'entraîne ce taux élevé d'échec en première année. En effet, il ne faut pas sous-estimer le coût, tant humain que financier, que représente un tel échec pour la Communauté, la famille et le jeune lui-même.

 **Solution proposée :**
Mettre en place un test de raisonnement verbal (TRV) en adéquation avec la formation choisie à l'entrée de l'université pour optimiser l'apprentissage dès le début du cursus. Organisée entre juin et octobre, l'évaluation verbale offre ainsi 3 chances à l'étudiant pour le réussir.



PROPOSITION 2 :

Instaurer la dégressivité du minerval universitaire

Niveau de compétence :
Communauté

Situation :

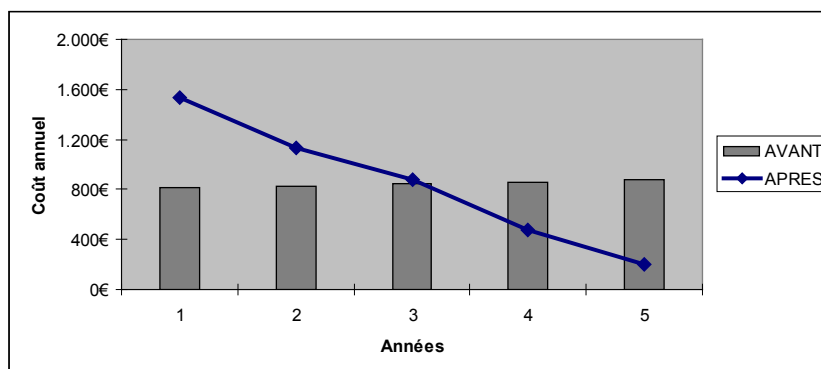
En Communauté française, l'ensemble des frais d'études - minerval+DIC+frais afférents aux coûts réels - ne peut dépasser 812 euros pour les universités. Pour l'étudiant boursier et l'étudiant de condition modeste, l'ensemble des frais d'études ne peut dépasser respectivement 105 euros et 471 euros. Si le coût des études universitaires peut paraître élevé, il faut néanmoins remarquer qu'elles restent bon marché par rapport à la plupart des pays européens grâce à un financement de la Communauté française - donc de la collectivité.

Problème :

Aujourd'hui, les universités doivent faire face à de fausses inscriptions auxquelles s'ajoutent notamment les motivations douteuses et les abandons rapides de certains étudiants. En fin d'année académique (2004-2005), le taux d'abandon - sortie de l'enseignement universitaire - est de 21,4 % dans l'enseignement universitaire. Or, il ne faut pas oublier que le coût annuel moyen par étudiant à charge de la Communauté française s'élève à 8053 € (2006-2007).


Solution proposée :


Instaurer la dégressivité du minerval universitaire afin de lutter contre ce qu'on appelle familièrement les étudiants dits touristes. En outre, cette mesure peut être considérée comme un incitant financier à la réussite d'études universitaires : une réelle révolution du mérite et de l'excellence. Concrètement, cette mesure se traduit par une répartition différente du coût global des études durant le cursus et nullement par une augmentation. A noter que cette mesure s'étendra aux étudiants boursiers, de condition modeste et aux doubles inscriptions.





PROPOSITION 3 :

Généraliser le BAC en Communauté française

 **Niveau de compétence :**
Communauté


 **Situation :**
En communauté française, il n'existe pas actuellement de baccalauréat à la française qui évaluerait objectivement les élèves qui sortent de leur 6^{ème} année de l'enseignement secondaire. Or, les enquêtes internationales récentes ont démontré la grande disparité des résultats entre les établissements scolaires. Si le débat fut lancé en 2001 par l'ancien Ministre de l'Enseignement secondaire, Pierre Hazette (MR) - qui proposait à l'époque l'instauration d'un BAC (Brevet d'Aptitude Communautaire) -, force est de constater que les outils actuellement mis à disposition des établissements scolaires en matière d'évaluations externes sont insuffisamment diffusés et utilisés.


 **Problème :**
Certains chiffres doivent nous faire réfléchir. En fin d'année académique (2004-2005), le taux de réussite moyen des étudiants de première génération issus du secondaire de la Communauté française ou germanophone est de 44,6% dans l'enseignement universitaire. Pour de nombreux jeunes, la première année du supérieur constitue une année d'orientation où ils confrontent leurs aptitudes aux exigences des études entamées. Au sortir des humanités, ces jeunes éprouvent malheureusement de grandes difficultés à situer leur niveau par rapport aux compétences de base censées avoir été acquises. Il est indispensable qu'un jeune qui achève sa scolarité obligatoire puisse faire le point sur ses acquis pédagogiques.


 **Solution proposée :**
Généraliser le BAC en Communauté française dans un souci d'harmonisation des compétences et de qualité de l'enseignement et ainsi revaloriser le diplôme de l'enseignement secondaire. Cette proposition met ainsi en place un nouveau système d'évaluation externe et uniformisée pouvant comparer concrètement et objectivement les résultats des élèves du secondaire – tant dans les sections de transition que de qualification.


PROPOSITION 4 :

Rationaliser l'offre d'enseignement des écoles supérieures

-  **Niveau de compétence :**
Communauté

-  **Situation :**
Depuis la rentrée académique 2008-2009, la Communauté française compte 25 Hautes Ecoles, 17 Ecoles supérieures des Arts et 4 Instituts supérieurs d'Architecture pour quelques 73.554 étudiants (2006-2007) répartis entre les différents réseaux d'enseignement - Communauté, officiel provincial, officiel communal et libre. Partant du principe que le processus de Bologne impose aux établissements d'atteindre une « taille critique », la Communauté française encourage les regroupements pour réduire les coûts de notre enseignement supérieur, fusions qui s'inscrivent dans le cadre d'une optimisation de l'enseignement supérieur en Communauté française.

-  **Problème :**
Pour les seules Hautes Ecoles organisant un enseignement de type long et court, on dénombre néanmoins 203 offres d'enseignement pour 8 catégories ou secteurs d'activités malgré les fusions opérées depuis 1995 en Communauté française. En province de Liège, on dénombre 11 offres d'enseignement pour la seule catégorie pédagogique alors qu'on recense pas moins de 10 offres d'enseignement pour la seule catégorie économique en Région de Bruxelles-Capitale.


-  **Solution proposée :**
Rationaliser l'offre d'enseignement des écoles supérieures pour éviter un éparpillement des apprentissages et augmenter ainsi la valeur du baccalauréat. Cette proposition s'inscrit également dans une meilleure répartition des moyens et des outils d'apprentissage.





PROPOSITION 5 :

Revaloriser et rebooster l'enseignement qualifiant

 **Niveau de compétence :**
Communauté

 **Situation :**
L'enseignement qualifiant - technique et professionnel - scolarise près de la moitié des élèves des quatre dernières années de l'enseignement secondaire en Communauté française : 42,5 % pour le 2ème degré, proportions s'élevant à 49% dans le 3ème degré (2005-2006). En fin d'études, le taux de certification est assez élevé puisque 87,6 % des élèves réussissent en 6ème technique de qualification et 81,3 % d'entre eux en 6ème professionnelle.


 **Problème :**
Et pourtant, l'enseignement technique et professionnel est perçu aujourd'hui comme une « filière de relégation » et souffre d'une mauvaise réputation résultant essentiellement de la hiérarchisation entre les filières au sein de l'école et entre les professions dans la société. L'enseignement qualifiant a encore perdu une grande partie de sa notoriété par la tendance générale à allonger la durée des études en vue d'augmenter les chances d'exercer un emploi intéressant. Or, l'enseignement qualifiant mène sans conteste à des métiers porteurs. En effet, certaines entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement pour certaines professions, essentiellement qualifiantes comme le signalent le plan d'actions du FOREm (Job Focus) et l'Observatoire bruxellois du Marché du Travail visant à détecter les métiers en manque de main d'œuvre : aide familiale, chauffeur poids lourd, carrossier, électricien, soudeur, télévendeur, cuisinier, ... sont autant de métiers qui manquent de bras. Il conviendrait également de maintenir un tronc commun jusqu'à 16 ans, de sorte à permettre aux élèves d'accomplir une grande partie du cursus avant de devoir faire un choix de direction d'apprentissage.


 **Solution proposée :**
Revaloriser et rebooster l'enseignement qualifiant afin de palier notamment à la pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs. Pour le revaloriser, il faut stimuler la mise en place de stages en entreprises qui constituent une expérience enrichissante tant pour les élèves que pour les enseignants et les entreprises et favoriser une simplification législative et administrative de manière à encourager la mise en œuvre de ces stages.


PROPOSITION 6 :

Modaliser le coût d'une seconde session à l'université en permettant une déduction en cas de réussite

 **Niveau de compétence :**
Communauté

 **Situation :**
Dans l'enseignement universitaire, le taux de réussite global des étudiants de première génération – étudiants qui s'inscrivent pour la première fois à l'Université - est de 44,6 % (2004-2005). En ce qui concerne le taux de redoublement moyen et le taux d'abandon moyen pour les mêmes étudiants, il est respectivement de 34,0% et 21,4%.

 **Problème :**
Face à ce problème, la Communauté française constate par ailleurs que l'âge des étudiants s'inscrit comme le principal déterminant de la réussite dans l'enseignement universitaire. Ainsi, les étudiant(e)s de 18 ans et moins – qui sont « à l'heure » - ont un taux de réussite de 54,1% tandis que les étudiant(e)s de 19 ans – qui sont « en retard d'un an » - ont un taux de réussite de 34,3 %. Chez les étudiant(e)s de 20 ans et plus – qui sont « en retard de plus d'un an » -, le taux de réussite n'est plus que de 15,9 %.


 **Solution proposée :**
Proposer une augmentation du coût d'une seconde session à l'université qui s'accompagne – en cas de réussite - d'une déduction de ce montant sur le minerval de l'année suivante. Cette proposition a le mérite de mettre – à nouveau - en place un incitant financier négatif dans la voie de l'excellence et de tirer notre enseignement vers le haut.





PROPOSITION 7 :

Garantir la laïcité au sein de l'enseignement officiel

 **Niveau de compétence :**
Communauté








 **Situation :**
La neutralité de l'enseignement officiel est une réalité complexe qui est définie aujourd'hui par plusieurs textes légaux dont l'Article 24 de la Constitution belge qui garantit la neutralité dans l'enseignement organisé par la Communauté française, l'enseignement officiel subventionné – Provinces et Communes - et dans l'enseignement libre non confessionnel subventionné qui adhère au principe de la neutralité. Résultat et expression de l'évolution des rapports de force entre le monde catholique et le monde laïque, la neutralité induit des attitudes et des comportements spécifiques dans la relation éducative et le rapport au savoir. L'actualité de la neutralité dans le contexte du pluralisme des sociétés contemporaines constitue un enjeu important pour l'avenir de la démocratie et fait de l'enseignement public neutre le pôle de référence en matière d'enseignement.


 **Problème :**
Depuis quelques années, on assiste dans plusieurs écoles de l'enseignement officiel en Communauté française à une augmentation significative d'une affirmation religieuse de certains jeunes comme le port du foulard chez les jeunes musulmanes, de la kippa chez les jeunes Juifs ou encore de la croix chrétienne. Or, le port de tout objet de culte ostensible dans les établissements scolaires pose incontestablement problème. Le costume, en dehors de sa vocation d'habiller et de protéger, peut exprimer une opinion : il dit quelque chose ou proteste contre quelque chose, comme le port du keffieh par exemple. Et c'est là où réside toute la difficulté : les objets de culte religieux ostensibles peuvent soit exprimer un signe religieux exclusivement soit devenir un signe porteur de revendication politico-religieuse. Aujourd'hui, chaque Directeur d'Etablissement - en concertation avec les professeurs - peut autoriser ou non les signes religieux ostensibles. Or, on constate ces dernières années la prolifération d'écoles dites ghettos en Communauté française.

 **Solution proposée :**
Garantir la laïcité au sein de l'enseignement officiel en limitant les signes religieux ostensibles. Public, gratuit et obligatoire, l'enseignement officiel en Communauté française est le reflet de l'Etat et, par conséquent, se doit d'afficher une vraie laïcité. Pour nous, le concept de laïcité n'est pas un vilain mot mais synonyme de liberté et de libre arbitre. En corollaire, il semble plus que logique que, dans une perspective de laïcité accomplie, le choix des cours de religion soit supprimé et remplacé par un cours de citoyenneté et de philosophie.

Atelier 2:

Des idées nouvelles pour soutenir la culture et stimuler la pratique du sport!

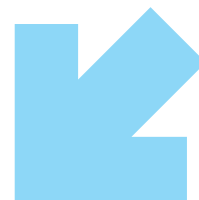
-  **Proposition 1 :**
Encourager les étudiants et les jeunes actifs aux échanges culturels
-  **Proposition 2 :**
Réformer la télévision publique de la Communauté française
-  **Proposition 3 :**
Instaurer un Registre central des subsides et objectiver les critères d'attribution des subsides aux ASBL
-  **Proposition 4 :**
Favoriser la mise en place du Wi-Fi dans les bâtiments publics
-  **Proposition 5 :**
Réunir les fédérations sportives au niveau national et retourner vers un seul Ministère fédéral des Sports
-  **Proposition 6 :**
Permettre la pratique d'un sport pendant la durée du cursus, à hauteur de 3 ECTS
-  **Proposition 7 :**
Créer des partenariats entre universités, fédérations et clubs sportifs

 Depuis qu'elle s'est inscrite en Sciences de gestion aux FUCaM à Mons, Charlotte peut dorénavant continuer de pratiquer son sport favori - le tennis – sans crainte... Il faut dire que la Communauté française a rendu dernièrement la pratique d'un sport récréatif possible pour les étudiants du supérieur à hauteur de 3 ECTS par année. Et c'est tant mieux pour elle... Son père n'avait pas eu la même chance à son époque. Concilier des études de médecine et le football amateur, c'était impossible pour lui faute de temps... Vraiment ! Même si aujourd'hui, il tente tant bien que mal de rattraper son retard en se rendant dans une salle de fitness 3 fois la semaine pour conserver la ligne !

En plus, la Communauté française lui a simplifié la vie ! Comme quoi, tout arrive. Depuis la création de partenariats entre les universités, les fédérations et les clubs sportifs, Charlotte peut ainsi se rendre au Centre sportif ADEPS La Sapinette à Mons près de chez elle avec sa meilleure amie Julie, qu'elle a rencontrée sur les bancs de l'unif' en 1ère Bac. Et grâce à ce partenariat, Charlotte et Julie peuvent obtenir une réduction supplémentaire sur leurs cotisations spéciales étudiants ! Déjà qu'avec la réunion des fédérations sportives au niveau national, Charlotte pouvait dorénavant participer à des tournois en Flandre sans ne plus devoir payer de supplément d'assurance. Le rêve quoi !

Oui presque... Sauf que son petit copain Nico vient de partir pour un mois à Amsterdam pour suivre son stage en infographie dans une grande agence publicitaire. Depuis la simplification et la généralisation des programmes de mobilité des jeunes francophones - étudiants ou demandeurs d'emploi - en Communauté française, Nico en a profité pour améliorer considérablement son néerlandais... En Belgique, être bilingue est un minimum pour trouver un emploi lui avait-elle dit ! Et ça avait été difficile pour lui lorsqu'il a perdu son job dans l'ASBL qui l'employait à Charleroi. Il faut avouer que la transparence dans la tenue des comptes et l'organisation des activités était pour le moins douteuse... Avec la mise en place du Registre central des sub-sides aux ASBL en Communauté française, tout cela n'aurait jamais eu lieu sans doute ! C'est la vie, comme dirait Julie !


Avec tout ça, il ne faut absolument pas qu'elle oublie de lui raconter les dernières nouvelles... Ce sera vite fait : le réseau Internet par Wi-Fi avait été installé à travers les bâtiments publics montois et était mis gratuitement à disposition de ses habitants depuis quelques mois. Elle lui écrira juste avant d'aller au tennis avec Julie et déjà elle se demande si elle arrivera à l'heure à la maison pour la nouvelle émission de la Une qui débute à 20h.00 et qui fait beaucoup parler d'elle depuis la réforme de la RTBF et la suppression de la publicité en soirée.





PROPOSITION 1 :

Encourager les étudiants et les jeunes actifs aux échanges culturels

 **Niveau de compétence :**
Communauté – Région

 **Situation :**
Si les programmes d’immersion linguistique existent depuis une trentaine d’années au Canada, il faut attendre 1998 pour que se développe progressivement en Communauté française une politique d’immersion en matière d’apprentissage d’une seconde langue – approche impliquant concrètement une exposition intensive et de longue durée à une seconde langue au cours de la scolarité de l’élève et ce, par l’enseignement de certaines matières dans la langue de l’immersion. Actuellement, l’immersion linguistique connaît un engouement de plus en plus important. Par ailleurs, il existe aujourd’hui plusieurs bourses d’immersion linguistique, notamment pour les rhétoriciens de l’enseignement secondaire, les étudiants de l’enseignement supérieur et les demandeurs d’emploi.


 **Problème :**
Concernant les programmes d’immersion linguistique, il faut bien constater que les professeurs habilités à enseigner dans ces sections se font rares en Communauté française. Au point que de nombreux chefs d’établissement sont parfois obligés de revoir leurs exigences à la baisse. Concernant les bourses d’immersion linguistique, les conditions restrictives et les démarches administratives lourdes peuvent décourager les candidats. Concernant les contrats d’apprentissage et les stages, l’IFAPME, le SFPME et la Communauté française ne permettent pas à ses étudiants de les suivre dans une autre Région ou Communauté, voire à l’étranger. Enfin, on remarque actuellement qu’il est nécessaire parfois de compléter ses études par un diplôme complémentaire dans une carrière. Or, il est très ardu pour les jeunes actifs de reprendre des études à l’étranger après leur entrée dans la vie professionnelle.


 **Solution proposée :**
Encourager les jeunes francophones – étudiants et jeunes actifs - aux échanges culturels par le biais de l’accroissement quantitatif et qualitatif des stages d’immersion, des contrats d’apprentissage et des stages dans les Communautés flamande et allemande et à travers l’Europe.


PROPOSITION 2 :

Réformer la télévision publique de la Communauté française

 **Niveau de compétence :**
Communauté

 **Situation :**
Lors de la renégociation du Contrat de gestion de la RTBF (2007-2012), le PS-cdH a autorisé plus de publicité commerciale et de nouveaux formats publicitaires plus intrusifs sur les chaînes de la Une et la deux. Plus, le PS-cdH a également levé le plafond de recettes publicitaires de la télévision publique, le faisant passer de 25 à 30% du budget alors qu'au même moment la France a exigé la fin de la publicité en soirée sur les chaînes de France Télévisions... A cela, il faut ajouter que la réponse de la télévision de la Communauté française à la concurrence rude et parfois brutale des chaînes privées se situe trop souvent dans l'imitation alors que ses dirigeants continuent à tenir les discours traditionnels des défenseurs du service public. Plus ses dirigeants affirment son identité, plus la RTBF glisse vers un modèle inspiré des télévisions privées : feuilletons de fiction, divertissements, information de proximité sont de plus en plus au programme de la chaîne publique qui semble courir derrière des scores d'audimat toujours plus performants pour satisfaire les annonceurs.


 **Problème :**
Aujourd'hui, la RTBF semble apparaître comme une pâle copie des chaînes privées. Le recours à la publicité par exemple ne permet plus à celle-ci de se différencier suffisamment ni de poursuivre les objectifs pour lesquels elle a été conçue avec, principalement, l'argent du contribuable. Or, La BBC ou la VRT restent des télévisions publiques sans publicité. Certes, la chaîne publique de la Communauté française doit s'adresser à tous et chacun de ses programmes doit viser l'auditoire potentiel le plus large. Mais cet objectif de rassemblement doit être culturel en non uniquement au nom de l'Audimat : il faut attirer un public nouveau vers des contenus originaux par la médiation, le ton ou le style au lieu de rechercher le plus petit commun multiple. Il est possible de dessiner le profil d'une chaîne généraliste de télévision populaire de qualité, en évitant d'imiter les recettes du secteur privé et en mettant en œuvre un projet culturel clair et affirmé, en offrant une information de contenu, en pratiquant la proximité et en popularisant la culture sans esprit de sérieux.


 **Solution proposée :**
Réformer la télévision publique de la Communauté française : la RTBF ne doit pas être rentable mais responsable. Responsable, car la RTBF est financée par l'argent des contribuables. Ayant une mission déterminée, elle doit se concentrer sur la diffusion d'émissions à caractère éducatif et sociétal. Dans un esprit de réforme et de modernité, il faut aligner le mandat de la RTBF sur les missions de la Communauté française et instaurer une dynamique managériale basée sur des mesures objectives.


PROPOSITION 3 :

Instaurer un Registre central des subsides et objectiver les critères d'attribution des subsides aux ASBL

 **Niveau de compétence :**
Communauté – Région


 **Situation :**
Les associations sans but lucratif – ASBL – constituent une composante majeure de l'économie sociale et du secteur associatif en particulier, aux côtés des associations de fait et des fondations d'utilité publique et occupent une place importante en Belgique. Remplissant des missions d'intérêt général, leurs activités touchent à bon nombre de domaines : santé, éducation, action sociale, protection de l'environnement, développement et action humanitaire, sports, loisirs, culture, défense des droits, mouvements de jeunes, animation de quartier, ... De la sorte, plus de 70.000 associations sont actives en Belgique, ce qui représente plus de 272.000 emplois – 428.000, si on y ajoute les emplois intégralement subventionnés par les pouvoirs publics.


 **Problème :**
Pour couvrir leurs coûts, les ASBL recourent généralement à une mixité de ressources. En effet, elles combinent de manière variable selon le type d'activités, des ventes, des subsides publics, des dons et des cotisations. L'importance des subventions dans le financement des ASBL - subventions généralement justifiées par la fonction que les associations assument dans la fourniture de services à la population - souligne le rôle déterminant des pouvoirs publics dans la vie associative. C'est en raison des liens entre monde associatif et secteur public que l'on note l'émergence depuis quelques années à l'étranger de « pactes associatifs » conclus entre les deux secteurs et destinés à codifier leurs droits et obligations respectifs. Dans ce cadre, chacun des deux acteurs doit définir une série de responsabilités et d'engagements moraux et politiques vis-à-vis de l'autre. Les engagements du secteur associatif concernent généralement la bonne gouvernance et l'implication des associations au niveau des politiques gouvernementales. L'Etat s'engage pour sa part à consulter les associations sur les politiques mises en œuvre et à prendre en considération l'impact de ses programmes d'action sur le secteur associatif. En outre, le pacte rappelle la nécessaire participation des pouvoirs publics dans le financement des associations. Concernant la Belgique, aucun accord effectif n'a encore été avalisé à ce jour.


 **Solution proposée :**
Instaurer un Registre central des subsides aux ASBL - dans lequel seront enregistrés tous les subsides accordés par l'ensemble des institutions sur la base des numéros d'entreprise des organismes subsidiés et objectiver les critères d'attribution des subsides pour permettre une politique culturelle plus efficace et obliger la transparence dans la tenue des comptes et l'organisation des activités : aligner les critères sur les missions des pouvoirs subsidants, motiver les décisions de subsidiation, créer un Comité de recours indépendant et évaluer annuellement l'utilisation des subsides.


PROPOSITION 4 :

Favoriser la mise en place du Wi-Fi dans les bâtiments publics

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral - Région


 **Situation :**
Si la technologie Wi-Fi est déjà bien connue de nombreux Belges qui l'utilisent quotidiennement à leur domicile pour connecter leur PC ou leur PDA à Internet, le Wi-Fi se développe également depuis peu dans les espaces publics. Selon une étude réalisée par le fournisseur de services iPass, le nombre de hotspots - à savoir les endroits situés dans des lieux publics permettant aux utilisateurs de se connecter à Internet -, a ainsi augmenté de 137 % entre 2007 et 2008. Aujourd'hui, la Belgique compte désormais plus de 2500 hotspots - dont la plupart sont gérés par les deux principaux opérateurs de télécommunications en Belgique, Belgacom et Telenet. Toujours selon la même étude, les lieux dans lesquels les hotspots sont les plus utilisés restent les aéroports, les hôtels et enfin les cafés et les restaurants.


 **Problème :**
Alors que l'intérêt du grand public pour la technologie Wi-Fi ne cesse de croître et que de plus en plus de zones urbaines disposent de hotspots, la plupart de ceux-ci ne sont pas accessibles gratuitement, ce qui constitue un frein certain à leur utilisation, surtout chez les jeunes. De plus, leur coût reste relativement élevé. Ainsi, il faut compter une dizaine d'euros - aussi bien chez Telenet que chez Belgacom - pour acquérir une carte permettant de se connecter à un hotspot pendant une heure.


 **Solution proposée :**
Favoriser la mise en place et l'utilisation gratuite du Wi-Fi dans les bâtiments publics, notamment les universités, les gares et les bibliothèques.


PROPOSITION 5 :

Réunir les fédérations sportives au niveau national et retourner vers un seul Ministère fédéral des Sports

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral - Communauté

 **Situation :**
En Belgique, le sport est une compétence communautaire organisée par deux organismes - l'ADEPS et le BLOSO. Chargés de promouvoir le sport et l'éducation auprès de l'ensemble de la population de leur communauté, l'ADEPS – en Communauté française - et le BLOSO – en Communauté flamande – organisent l'encadrement de la formation sportive, y compris la formation des entraîneurs, des gestionnaires de clubs sportifs, des animateurs et des fonctionnaires communaux en charge des sports. Depuis la communautarisation de cette compétence, chaque discipline sportive relève d'une fédération sportive communautaire dont le rôle est d'encourager et de régir ce sport si bien que la plupart des fédérations sportives belges - tennis, cyclisme, basket, volley, judo ou encore tennis de table - sont aujourd'hui scindées en une aile francophone et néerlandophone. Dernièrement, l'Union belge de Football (URBSFA) - l'une des dernières fédérations sportives encore unitaire - a scindé le football amateur en deux ailes linguistiques.


 **Problème :**
Contrairement à ce qui avait été annoncé par ses partisans, la scission des fédérations sportives en deux ailes linguistiques n'a pas amélioré le niveau du sport en Belgique, au contraire. Le bilan des derniers Jeux olympiques en Chine, lors desquels les sportifs belges n'ont récolté que deux médailles, l'atteste à suffisance. Ces résultats sont d'autant plus inquiétants lorsqu'on les compare avec ceux réalisés par les Pays-Bas, un pays comparable au nôtre. Ainsi, les Hollandais ont décroché huit fois plus de médailles que les Belges et se sont illustrés dans un nombre bien plus large de disciplines. Aujourd'hui, la plupart des fédérations sportives ne disposent plus de moyens financiers suffisants suite à cette scission, ce qui ne leur permet pas de construire de nouvelles infrastructures sportives et oblige par conséquent nos meilleurs athlètes - comme les frères Borlée par exemple - à s'expatrier afin de pouvoir bénéficier de conditions d'entraînements optimales.


 **Solution proposée :**
Réunir les fédérations sportives au niveau national en Belgique, tant pour le sport amateur que le sport de haut niveau, visant à la réorganisation générale de la pratique sportive. Mesure qui doit s'accompagner d'une refédéralisation des compétences liées à la pratique sportive via un seul Ministère fédéral des Sports.


PROPOSITION 6 :

Permettre la pratique d'un sport pendant la durée du cursus, à hauteur de 3 ECTS

 **Niveau de compétence :**
Communauté

 **Situation :**
En Communauté française, on compte aujourd'hui près de 550.000 sportifs affiliés à des clubs sportifs dont seul un petit millier est classé dans le haut niveau. Or, le sport joue incontestablement un rôle de cohésion dans la société parce qu'il implique notamment la solidarité et le respect de règles. A côté de ces 550.000 convaincus, il faut ajouter toutes les personnes qui font du sport en-dehors d'une structure organisée : salles de fitness, cyclotourisme, jogging individuel, ... On peut ainsi estimer à 200.000 le nombre de personnes concernées. Au total, 750.000 personnes au bas mot en Communauté française sur une population de 4.400.000 pratiquent un sport (2006).


 **Problème :**
Assez curieusement, on constate d'après les dernières statistiques un décrochage de la pratique du sport vers 20 ans et un regain de la pratique sportive seulement dans la quarantaine. En effet, les personnes plus âgées restent plus sensibilisées à la nécessité de pratiquer un sport. Or, on remarque qu'une des premières causes du décrochage de la pratique sportive chez les jeunes semble être un manque de temps dû à la vie estudiantine ou professionnelle (2006).


 **Solution proposée :**
Permettre la pratique d'un sport récréatif pour les étudiants de l'enseignement supérieur à hauteur de 3 ECTS par année académique – soit 5% du temps d'étude annuel dans l'enseignement supérieur pour les cours de plein exercice -, le choix du sport et des modalités pratiques restant libre.


PROPOSITION 7 :

Créer des partenariats entre universités, fédérations et clubs sportifs

 **Niveau de compétence :**
Communauté

 **Situation :**
Sur les 39 institutions d'enseignement supérieur en Communauté française, seules cinq institutions universitaires disposent d'un service des sports. Parmi celles-ci, l'UCL semble se présenter comme une référence puisque plus de 40% des étudiants sont inscrits au service des sports. Pendant ce temps, nos Hautes Ecoles sont dépourvues de services des sports. Pour nos futures élites sportives issues des filières sportives de l'enseignement secondaire, c'est encore plus criant. En effet, seules trois universités leur proposent un cadre adapté qui concilie études et carrière sportive. L'association sportive de l'enseignement universitaire et supérieur (ASEUS) a déjà présenté un certain nombre de propositions pour redorer le blason du sport chez les étudiants. Parmi celles-ci, on peut citer la généralisation du principe de la liaison entre l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur et dans un centre sportif, comme certaines universités le pratiquent en matière culturelle, la mise en place d'un coordinateur sportif dans chaque institution ne disposant pas de service des sports, la généralisation du statut de sportif de haut niveau ou la création d'une journée du sport dans l'enseignement supérieur.








 **Problème :**
Le constat est assez alarmant car manifestement, le sport dans l'enseignement supérieur reste un des parents pauvres du secteur. Or, il faut bien constater qu'à l'heure où les jeunes font des études de plus en plus longues, maintenir l'accès, la pratique du sport et la formation de haut niveau loin de nos campus et de nos Hautes Ecoles ne peut que desservir nos intérêts tant nationaux qu'internationaux. Aujourd'hui et depuis longtemps déjà, la Flandre, la France ou encore la Suède ont mis en place auprès des étudiants des stratégies claires et systématiques qui se révèlent payantes. Les écarter ou les maintenir éloignés du sport, c'est refuser de leur offrir un environnement épanouissant où ils peuvent trouver un équilibre personnel. Il faut donc agir car abandonner progressivement la politique sportive au niveau secondaire d'abord et dans l'enseignement supérieur ensuite, ce n'est ni plus ni moins que favoriser le rejet du sport.


 **Solution proposée :**
Créer des partenariats entre universités, fédérations et clubs sportifs afin de démocratiser le coût de la pratique sportive et à rationaliser et optimiser les infrastructures existantes.



Atelier 3:

Des idées nouvelles pour construire une politique du logement favorable aux jeunes!

-  **Proposition 1 :**
Créer un bail locatif spécifiquement destiné aux logements étudiants
-  **Proposition 2 :**
Amener à l'horizon 2015 les droits d'enregistrement à 2% sur l'achat de la première résidence principale
-  **Proposition 3 :**
Promouvoir l'acquisition d'anciens logements sociaux pour les locataires sociaux sous forme de leasing acquisitif
-  **Proposition 4 :**
Abroger les droits de succession sur la résidence principale du défunt pour les héritiers et légataires en ligne directe
-  **Proposition 5 :**
Créer un bail intergénérationnel de nature à faciliter et à sécuriser la colocation entre jeunes et personnes âgées
-  **Proposition 6 :**
Instaurer un bail régissant spécifiquement la colocation entre jeunes
-  **Proposition 7 :**
Favoriser le développement à moyen terme d'un parc de logements universitaires

 Jean-Pierre est aujourd'hui un papa rassuré. Il faut dire qu'avec deux enfants aux études, il a de quoi se faire un sang d'encre... D'autant plus que lorsqu'on habite à Habay-la-Vieille, il est certain de voir ses enfants quitter la maison familiale pour poursuivre des études supérieures ailleurs. Et lorsque le premier de ses fils a réussi à trouver un kot à Liège, Jean-Pierre n'en revenait toujours pas. Le bail-kot que son fils avait signé ne contenait plus aucune garantie locative et stipulait un loyer défiant toute concurrence : la politique menée ces dernières années par la Communauté française en vue d'accroître le parc de logements universitaires à 15% du nombre d'étudiants s'était révélée payante dans la mesure où l'augmentation considérable de l'offre avait largement contribué à la diminution des loyers des studios. Pour Rémy, cela avait été différent. Lui et son meilleur ami Vincent avaient décidé de choisir la colocation à Bruxelles avec un troisième pote que Jean-Pierre ne connaissait ni d'Adam ni d'Eve. Même dans le choix de leurs études, ces deux là restent inséparables ! Oui, sauf que la colocation, Jean-Pierre en a gardé de mauvais souvenirs... Bien sûr, Rémy avait tenté de le rassurer avec le nouveau contrat de colocation dans lequel ils avaient fixé ensemble les règles communes de cohabitation et la répartition afférente aux charges locatives. Et il aurait dû lui faire pleinement confiance puisque le départ de Christian – le fameux troisième pote – en mars n'a provoqué aucun problème.

Et puis quand ce ne sont pas ses fils qui le tracassent, ce sont ses filles qui lui donnent des cheveux blancs. Il n'y a pas trois jours, Jean-Pierre venait d'apprendre qu'Emilie avait décidé d'acheter le logement social dans lequel elle habitait depuis 7 ans. Avec la possibilité offerte d'un leasing acquisitif, les 84 loyers qu'Emilie avait versés en 7 ans aux Habitations Sud Luxembourg lui ont permis de payer une partie de son prêt hypothécaire et de faciliter ainsi l'acquisition de sa maison. Mais tout cela lui rappelle de mauvais souvenirs. Et oui, Emilie avait quitté la maison familiale très tôt pour des raisons que Jean-Pierre n'a pas envie d'évoquer ici. Et contre toute attente, Jean-Pierre avait appris qu'elle avait trouvé très vite du boulot dans une grande surface Messancy et avait pu bénéficier d'une maison sociale à Arlon. Emilie ? Oui, Jean-Pierre aimerait la voir plus souvent... Ce qui n'est pas le cas de Justine. Même si sa première fille a acheté une maison avec son mari à Bastogne il y a maintenant quelques mois, elle veille à se rendre chez son père au moins une fois par semaine ! Alors que les prix des maisons restent élevés dans la région, Justine avait expliqué à son père qu'elle avait pu néanmoins acheter la maison grâce à la forte diminution des droits d'enregistrement sur l'achat de la première résidence principale. Grâce à cette mesure, elle et son mari ont pu bénéficier d'une réduction de près de 12.000 € sur leur prêt hypothécaire.


Aujourd'hui, Jean-Pierre peut paraître seul... Mais l'année dernière, peu après le décès de sa femme, il lui a pris une idée un peu saugrenue. Depuis que la Région wallonne avait popularisé le système des habitations intergénérationnelles, Jean-Pierre s'était décidé à accueillir un jeune chez lui. Il avait ainsi rencontré Anne qui peinait depuis quelques semaines à trouver un logement à Arlon pour poursuivre ses études. Très vite, ils avaient signé une convention précisant l'organisation de la vie quotidienne et les détails de la cohabitation. Avouons que cette maison dans laquelle il a vécu près de 30 ans avec sa femme était devenue trop grande pour lui tout seul. C'était l'argument d'ailleurs qu'il aimait répéter à ses enfants depuis qu'il avait appris que les droits de succession sur la résidence principale avaient été supprimés : cela était la moindre des choses puisqu'ils y avaient vécu près de 30 ans ensemble !





PROPOSITION 1 :

Créer un bail locatif spécifiquement destiné aux logements étudiants

 **Niveau de compétence :**
Région

 **Situation :**
A Bruxelles, 4 étudiants sur dix choisissent de « koter » pour suivre leurs études supérieures. Munis d'une batterie de vieilles casseroles et autres ustensiles, ils s'apprêtent - comme de nombreux jeunes Wallons de leur âge - à quitter le cocon familial. Or, la recherche d'un kot étudiant tient parfois du parcours du combattant et les conditions de location sont très souvent à vérifier attentivement. Il faut dire qu'à 18 ans, un étudiant ne connaît pas forcément toutes les subtilités d'un contrat de location ce qui amène parfois à des litiges avec le propriétaire. D'ailleurs, les quelques brochures d'informations existantes veillent souvent à informer les candidats à défendre leurs intérêts et à s'assurer que les clauses ne sont pas trop à leur désavantage (sic)...


 **Problème :**
En réalité, le bail locatif destiné aux étudiants ne se distingue en aucun cas des autres contrats de location, si ce n'est que c'est le droit commun qui s'applique et non la loi sur les baux à loyer. Or, louer une chambre d'étudiant n'est pas louer un studio ou un appartement lorsqu'un jeune débute dans la vie active. Déjà, il faudrait bétonner le bail locatif destiné aux koteurs afin de réduire autant que possible le risque de conflits avec le propriétaire. Plus, la durée du bail, les ruptures de contrat et la garantie locative sont autant de modalités qui ne peuvent correspondre à la vie estudiantine. En effet, une chambre d'étudiant se loue en règle générale pour une durée de 12 mois alors que les cours et les examens se donnent entre septembre et juin, la garantie locative s'élève souvent à trois mois de loyer – sachant que le montant demandé pour une chambre avec cuisine et sanitaires communs tourne autour des 250 euros en moyenne (2007) – et les dispositions particulières permettant de rompre le contrat avant son terme – parce l'étudiant arrête ses études ou pour toute autre raison sans pour autant trouver un nouveau locataire - sont rares.


 **Solution proposée :**
Créer un bail locatif spécifiquement destiné aux logements étudiants – kot, logement chez l'habitant, ... - avec des modalités particulières, notamment concernant la durée du bail, les ruptures de contrat, les contrôles de salubrité – en Région wallonne - et la suppression de la garantie locative avec, pour contre partie pour le propriétaire, une exonération fiscale partielle – revenu cadastral, précompte immobilier - pour chaque année de location du bien. A noter que le bail reste destiné uniquement aux étudiants pour un bien d'une superficie inférieure à 25 m².


PROPOSITION 2 :

Amener à l'horizon 2015 les droits d'enregistrement à 2% sur l'achat de la première résidence principale

 **Niveau de compétence :**
Région

 **Situation :**
En Belgique, tout acquéreur d'un immeuble paie un droit fiscal: le droit d'enregistrement. Calculé sur le prix de vente et les charges avec - comme base minimale - la valeur de l'immeuble, le droit d'enregistrement est régionalisé depuis 2003. Les accords politiques du Lambert (2001) ont en effet donné une plus grande autonomie fiscale aux Régions et leur ont permis de modifier les taux des droits d'enregistrement. Si la Région flamande a réduit très tôt son taux à 10%, les Régions wallonne et bruxelloise ont laissé leur taux fixe – 12,5%.


 **Problème :**
Suite à la forte hausse de l'immobilier ces dernières années, le droit d'enregistrement a par ailleurs lui aussi augmenté grevant incontestablement le prêt hypothécaire des jeunes ménages désirant acheter une première résidence. Certes, les réductions du droit d'enregistrement existent en Région wallonne – 5%, 6% ou 10% pour une habitation modeste ou une acquisition avec un prêt social – mais les conditions sont relativement strictes. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, le taux réduit a été supprimé au profit du système de l'abattement immédiat - les droits d'enregistrement ne sont calculés que sur la partie du prix qui dépasse le montant de l'abattement (60.000 à 75.000 €).


 **Solution proposée :**
Amener à l'horizon 2015 les droits d'enregistrement à 2% sur l'achat de la première résidence principale pour un jeune couple, afin de lutter contre la double taxation et faciliter ainsi la mobilité de la population.





PROPOSITION 3 :

Promouvoir l'acquisition d'anciens logements sociaux pour les locataires sociaux sous forme de leasing acquisitif

 **Niveau de compétence :**
Région - Commune

 **Situation :**
Le droit au logement représente un droit fondamental dans notre société et demeure un des défis majeurs en Régions wallonne et bruxelloise. En 2007, la Belgique comptait près de 280.000 logements sociaux répartis entre 3 sociétés de logement – la VMSW en Région flamande (137.846), la SWL en Région wallonne (102.462) et la SLRB en Région de Bruxelles-Capitale (38.371). Chez nous, 6,3% de personnes vivent dans un logement social - 10,1% à Bruxelles et 7,2% en Wallonie. Et pourtant, les obstacles en matière d'accès au logement restent nombreux, notamment pour les populations plus défavorisées qui ne disposent que de revenus limités. Ainsi, les listes restent importantes pour un délai d'attente variant entre un et six ans. Par ailleurs, on remarque que la location par le secteur public des logements sociaux reste trop souvent la norme. En Wallonie, près d'un logement social sur cinq est dédié ainsi au secteur acquisitif (18,4%).


 **Problème :**
Aujourd'hui, 40.000 logements - appartenant aux pouvoirs publics - restent inoccupés (2006) en Région wallonne alors que près de 2.000 logements vides étaient recensés en Région bruxelloise (2004). Face à la pression croissante en matière de logement, il n'est pas acceptable de constater l'existence d'un grand nombre de logements inoccupés depuis plus d'une année. Et si tous ces logements ne sont pas facilement réhabilitables, on peut considérer que plusieurs milliers d'entre eux le sont, moyennant un investissement raisonnable. Ces constatations doivent inciter les responsables politiques à multiplier les pistes de réflexion et les initiatives originales en matière de logement, comme faciliter et promouvoir l'accès à la propriété privée à une frange de la population qui n'en a actuellement pas les moyens. En effet, plusieurs études (2006) démontrent que le taux de risque de pauvreté augmente considérablement selon que le Belge est propriétaire – 10,2% - ou locataire – 28,4%, ce chiffre triplant même en Région wallonne – avec 34,5%.


 **Solution proposée :**
Promouvoir l'acquisition d'anciens logements sociaux pour les locataires sociaux sous forme de leasing acquisitif, tout en favorisant la mobilité au sein des logements sociaux - notamment par des baux à durée déterminée et ré-évaluables – et stimuler ainsi une nouvelle forme de mixité sociale.


PROPOSITION 4 :

Abroger les droits de succession sur la résidence principale du défunt pour les héritiers et légataires en ligne directe

 **Niveau de compétence :**
Région

 **Situation :**
Au décès d'un conjoint, les droits de succession se calculent - par tranches - sur la part nette de succession recueillie par chaque héritier ou légataire et varient en fonction du lien de parenté existant entre l'héritier ou le légataire et la personne décédée. Plus la part de succession recueillie est élevée et plus le lien de parenté est lointain avec le défunt, plus les droits de succession sont élevés. Or, les Belges ne sont pas égaux face au droit de succession entre époux ou cohabitants. Alors que la France et la Flandre ont complètement supprimé les droits de succession entre époux, cohabitants légaux ou personnes cohabitantes depuis trois ans, les Régions wallonne et bruxelloise continuent d'appliquer cette taxation dont les taux restent particulièrement très élevés – 30% en ligne directe et 80% en ligne indirecte. A ce jour, la Belgique reste en tête de classement mondial de la taxation : il est donc impératif de mettre fin à ce triste record mondial.


 **Problème :**
En Wallonie et à Bruxelles, les droits de succession sont très souvent considérés comme une taxation injuste et mal perçue par le survivant, d'autant plus s'il s'agit de la résidence principale. D'une part, il doit subir la perte de son compagnon de vie, et d'autre part, il doit subir une taxation de sa propre résidence, dans laquelle ils ont vécu ensemble depuis plusieurs années. En outre, le fait de devoir payer des droits de succession pour conserver sa propre résidence paraît totalement inique. Il s'agit d'une double taxation étant donné que le couple a déjà payé ces droits lors de l'achat de leur résidence et que les revenus ayant financé cette habitation ont déjà été imposés. Au sentiment d'injustice s'ajoute l'augmentation constante ces dernières années des prix d'un logement moyen, couplée à la non indexation des barèmes requis depuis près de 30 ans, impliquant un alourdissement des droits à payer. Les jeunes, qui ont le malheur de perdre leurs parents alors qu'ils commencent à peine leur vie, sont encore plus touchés par cet impôt qui taxe la mort. En effet, hériter de la maison dans laquelle on a grandi nécessite de mobiliser des fonds qui peuvent parfois atteindre des sommes astronomiques. Malgré de nombreuses attaches sentimentales, ces jeunes doivent souvent revendre le bien, placés bien malgré eux devant une situation de fait accompli.


 **Solution proposée :**
Abroger les droits de succession sur la résidence principale du défunt pour les héritiers et légataires en ligne directe.





PROPOSITION 5 :

Créer un bail intergénérationnel de nature à faciliter et à sécuriser la colocation entre jeunes et personnes âgées

 **Niveau de compétence :**
Région - Commune

 **Situation :**
Aujourd'hui, les personnes de 65 ans et plus représentent une part importante de la population belge – près d'1,8 million (17%). En 2050, les personnes âgées seront 2,8 millions - soit 32,5%. Parmi les nombreux défis à relever en termes d'organisation de la société, le vieillissement de la population exige de réfléchir sur les modèles d'hébergement qu'il y aurait lieu de développer. Jusqu'il y a peu, le choix se limitait au domicile privé et à la maison de repos alors que la transition entre les deux est souvent encore mal vécue par les personnes âgées. A l'heure actuelle, le logement intergénérationnel et/ou l'habitat Kangourou¹ peuvent mettre fin à l'isolement social des personnes âgées et au risque réel de précarité des jeunes étudiants ou non. Concrètement, il s'agit de logements conçus et aménagés – par un pouvoir public ou non – pour accueillir simultanément, des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux – notamment l'échange de services. Le logement intergénérationnel, c'est donc davantage qu'une simple cohabitation sans relever pour autant de la vie communautaire et comportant nécessairement une dimension d'entraide et de coopération entre les générations qui l'occupent.

 **Problème :**
À Bruxelles, très peu de projets de logements intergénérationnels et/ou d'habitats Kangourou ont vu le jour plus de vingt ans après les maisons lancées par « Dar Al Amal », alors que l'association espérait ouvrir la voie à d'autres initiatives du même type. En Wallonie, ce terrain-là est encore en friche (2007) hormis peut-être l'une ou l'autre expérience à Liège et à Habay. Or, les quelques expériences menées dans nos frontières se déroulent avec succès. Ceci semble indiquer que - parmi d'autres initiatives - ce type d'habitat partagé peut apporter des réponses concrètes à des problèmes de société - isolement des personnes âgées, précarité de certains jeunes. Dès lors, le logement intergénérationnel doit descendre dans l'arène publique et politique afin que tous puissent s'exprimer. Car habiter demain quelque part, chez soi ou ailleurs, doit se penser dès aujourd'hui.


 **Solution proposée :**
Créer un bail intergénérationnel de nature à faciliter et à sécuriser la colocation entre jeunes et personnes âgées dans le but de faire de la mixité des générations une alternative réelle aux difficultés de logement des jeunes et à la solitude et la fragilité des personnes âgées, en spécifiant les droits, devoirs et services rendus de chacun.


¹En ville, le concept de « logement intergénérationnel » - parfois appelé « habitat Kangourou » - est développé sur une base quelque peu différente puisqu'il s'agit de favoriser – par des incitants publics – l'aménagement par le propriétaire privé, de maisons urbaines devenues trop grandes, pour y créer des appartements qui seront loués à des jeunes ménages ou à des étudiants, en permettant au propriétaire âgé de n'occuper qu'une partie, en espérant la création de liens entre générations...


PROPOSITION 6 :

Instaurer un bail régissant spécifiquement la colocation entre jeunes

 **Niveau de compétence :**
Région

 **Situation :**
Une étude du Crioc (2007) révèle que quatre Belges de plus de 17 ans sur cent - soit plus de 300.000 personnes - vivraient actuellement dans une maison ou un appartement qu'ils louent avec d'autres locataires. Plus, un Belge sur cinq a déjà vécu cette expérience et 8 sur dix en ont été très satisfaits. Pour deux personnes sur trois, la colocation est avant tout une solution pour disposer d'un logement moins cher et plus confortable. En effet, cette formule de colocation permettrait à chaque locataire d'économiser de 25 à 40% du loyer d'un appartement ou d'une maison. Deux personnes sur cinq y recherchent par ailleurs de la convivialité. Etudiants ou jeunes travailleurs, les colocataires – qui ont entre 20 et 40 ans - voient dans ce mode de vie une transition intéressante avant de se fixer professionnellement et sur le plan privé.


 **Problème :**
Malgré le succès rencontré par la colocation chez les jeunes, il n'existe pas de lois spécifiques pour le moment régissant la colocation en Belgique. Leur situation résulte alors des stipulations du bail classique qui s'appliquent dans ce cas. Toutefois, il existe quelques particularités propres à la colocation, notamment pour les questions de responsabilité. Aujourd'hui, le propriétaire signe souvent le contrat locatif avec une seule personne reconnue comme unique responsable sans oublier la problématique de la clause de solidarité, de la caution solidaire et du départ d'un colocataire.


 **Solution proposée :**
Instaurer un bail régissant spécifiquement la colocation entre jeunes, permettant ainsi de définir les droits et les obligations des différentes parties – notamment en précisant les modalités de paiement des parts contributives des locataires – afin de lutter contre la sous-location officieuse et souvent illégale. A noter que les jeunes sont tenus solidairement et que le non-paiement d'un des colocataires peut être un motif de rupture de la colocation.





PROPOSITION 7 :

Favoriser le développement à moyen terme d'un parc de logements universitaires

 **Niveau de compétence :**
Communauté - Région

 **Situation :**
Dans la plupart des bassins universitaires – Bruxelles, Liège, Mons, Namur ou Gembloux -, les étudiants ont le plus grand mal à se loger et le coût des kots a augmenté exponentiellement au cours de ces dernières années. Certes, l'ensemble des 9 Universités et Facultés universitaires de la Communauté française propose à ses étudiants des logements mis en location à travers les cités universitaires, les résidences, les homes, voire les pavillons.


 **Problème :**
Avec un parc de 5.000 logements étudiants sur ses deux sites, l'UCL semble être la seule institution universitaire francophone à proposer une offre attrayante à plus de la moitié de ses étudiants (9.000). A titre de comparaison, l'ULB propose à peine 750 logements pour 21.000 étudiants. Et on peut continuer ainsi avec la FPMs - 300 logements pour 1.300 étudiants -, les FUCaM - 150 logements pour 1.100 étudiants -, les FUNDPN - 300 logements pour 5.000 étudiants - ou encore la FUSAGx - 120 logements pour 1.000 étudiants. Alors que la Communauté française recensait en 2007 près de 68.000 étudiants universitaires, les logements mis en location par les Universités francophones atteignent péniblement les 7.000 unités – soit à peine 10% du nombre d'étudiants. Or, la construction massive de logements étudiants permettrait de louer à bas prix des logements à ceux qui ne peuvent se payer un kot tandis que l'augmentation de l'offre de logement contribuerait à une diminution plus générale des loyers qui profiterait à l'ensemble des étudiants koteurs.


 **Solution proposée :**
Favoriser – dans le cadre d'un partenariat privé/public - le développement à moyen terme d'un parc de logements universitaires pour lequel un cadre légal sera établi pour chaque Académie.


Atelier 4:

Des idées nouvelles pour augmenter le pouvoir d'achat des jeunes!

 **Proposition 1 :**
Lisser la fiscalité dans le temps en débutant sa vie active par un taux d'imposition réel plus faible

 **Proposition 2 :**
Lutter contre les pièges à l'emploi en allouant de plus importantes allocations de remplacement au début des difficultés professionnelles tout en diminuant progressivement jusqu'à l'extinction les allocations de chômage dans le temps


 **Proposition 3 :**
Octroyer sur base volontaire un statut fiscal propre pour les étudiants, similaire à celui des indépendants

 **Proposition 4 :**
Déployer un Plan de lutte national contre le travail au noir de manière à renforcer le statut des travailleurs

 **Proposition 5 :**
Revoir les normes salariales applicables aux jeunes entreprises

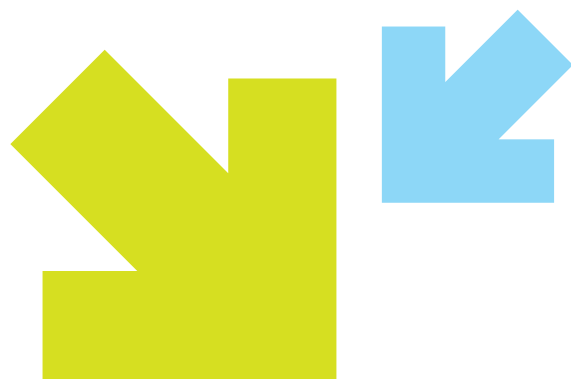
 **Proposition 6 :**
Accompagner et consolider le développement de PME à l'étranger en renforçant les dispositifs existants

 **Proposition 7 :**
Renforcer les offres de coaching entrepreneurial à destination des jeunes créateurs d'entreprise

 A 27 ans, Sandrine est heureuse puisqu'elle vient de réaliser son rêve : elle vient de créer sa propre PME à Nivelles. Durant ses études de sociologie à Louvain-la-Neuve, le statut d'indépendant proposé aux étudiants pour amoindrir le coût direct de leurs études lui a donné très vite l'envie d'entreprendre et de créer. Certes, si les obstacles lui paraissaient nombreux, elle s'est sentie soutenue et réellement accompagnée grâce au coaching entrepreneurial proposé par la Région wallonne en partenariat avec des instituts professionnels. Il faut dire qu'elle n'est pas forcément la meilleure des business woman... Dès lors, elle a consulté la base de données de l'UCM qui lui a proposé une aide dans ses choix de gestion pendant les trois premières années de son activité.

Certains se demanderont peut-être comment des études en sociologie peuvent amener à la création d'entreprise... Et cela fait souvent sourire Sandrine lorsqu'on lui pose la question. Après ses études, Sandrine a trouvé péniblement un emploi dans une maison d'édition bruxelloise. Quoiqu'il en soit, elle gagnait sa vie... Et c'était le principal, même si ce n'était pas l'Eldorado mais l'augmentation du taux d'imposition en fonction de l'âge restait une mesure bénéfique pour elle et pour de nombreux jeunes. Comment dire... Elle sentait la différence dans son portefeuille ! Et puis, cette mesure couplée au nouveau Plan de lutte national contre le travail au noir avaient permis une diminution sensible d'étudiants jobistes sans contrat de travail dans l'HORECA. Quand elle y pense... Elle avait travaillé plus de trois ans dans un restaurant de Wavre dans la totale illégalité ! Un accident aurait pu si vite arrivé...


Suite à une restructuration, elle a malheureusement perdu son job. Avec la dégressivité des allocations de chômage, elle percevait néanmoins une allocation de remplacement bien plus conséquente qu'auparavant en début de période de chômage qui ne l'a pas trop déstabilisé. Toutefois, Sandrine avait appris qu'elle pouvait interrompre la dégressivité ou la suppression définitive de ses droits au chômage en suivant une formation afin d'acquérir des connaissances supplémentaires. C'est ainsi qu'elle s'est retrouvée à la tête d'une petite PME dans la vente via Internet ! Aujourd'hui, elle est à la tête d'une petite entreprise de 4 personnes. Engager ces personnes avait d'ailleurs été facilité notamment grâce à la nouvelle mesure permettant de négocier dorénavant les conventions salariales entre elle et ses employés. Et, ce n'est pas terminé pour elle puisqu'elle a décidé de s'ouvrir au monde... Il faut dire qu'avec Internet, on y est bien obligé. Oui mais bon, elle ne s'y connaît pas en anglais, elle ne connaît rien dans les goûts des Américains et encore moins dans les attentes des Européens de l'Est en matière de services sur le net. Heureusement, elle peut compter aujourd'hui sur des soutiens forts comme des formations à l'expatriation et la mise en place de bourses à l'emploi orientées vers la diversité et le commerce extérieur.





PROPOSITION 1 :

Lisser la fiscalité dans le temps en débutant sa vie active par un taux d'imposition réel plus faible

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral

 **Situation :**
Aujourd'hui, la combinaison d'un taux d'imposition élevé pour la tranche supérieure et d'une très faible progressivité des tranches d'imposition place la Belgique parmi les pays les plus lourdement taxés. Le système de taxation belge est caractérisé notamment par un des taux d'imposition les plus élevés au monde – la Belgique se retrouve en 4ème place derrière le Danemark, la Suède et les Pays-Bas. Ainsi, le taux d'imposition varie entre 25 à 50%. Plus, notre système de taxation est caractérisé par un manque de progressivité dans les taux d'imposition.

 **Problème :**
A l'heure actuelle, un jeune salarié sur le marché de l'emploi depuis peu apparaît davantage pénalisé qu'un fonctionnaire proche de la pension légale en matière fiscale. Concernant les avantages fiscaux - les dépenses déductibles, les réductions et les crédits d'impôt -, peu d'entre eux peuvent bénéficier à la réalité d'un jeune sur le marché de l'emploi depuis peu. En effet, les avantages fiscaux concernent essentiellement l'habitation propre et unique, les intérêts hypothécaires, les amortissements en capital d'emprunt hypothécaire, les primes d'assurance-vie individuelles, les épargnes pension, les assurances-groupe et fonds de pension, l'acquisition de voitures propres, les chèques ALE et les titres-services ou encore les dépenses en vue d'économiser l'énergie.

 **Solution proposée :**
Lisser la fiscalité dans le temps en débutant sa vie active par un taux d'imposition réel plus faible via notamment une réduction du précompte professionnel durant les cinq premières années et la virtualisation d'une charge..



PROPOSITION 2 :

Lutter contre les pièges à l'emploi en allouant de plus importantes allocations de remplacement au début des difficultés professionnelles tout en diminuant progressivement jusqu'à l'extinction les allocations de chômage dans le temps

Niveau de compétence :

Etat fédéral

Situation :

Notre pays souffre depuis plusieurs années d'un chômage élevé et de longue durée. Ainsi, plus de la moitié des chômeurs belges restent plus d'un an sans travail . A Bruxelles (2009), on compte ainsi 96.089 demandeurs d'emploi inoccupés (19,9%) dont 57.476 de longue durée. En Wallonie (2009), on compte 244.080 demandeurs d'emploi (14,4%) dont 161.558 de longue durée. Il sévit en particulier dans les zones industrielles - Mouscron, Mons, La Louvière, Charleroi et Liège. Or, le caractère illimité des allocations de chômage en Belgique - qui constitue un cas unique à l'échelle européenne - y est sûrement pour quelque chose et constitue un piège à l'emploi. En outre, notre système de chômage consacre davantage d'argent aux allocations de toute sorte, mais moins de moyens à l'accompagnement des chômeurs qui restent les premières victimes du manque de réformes.

Problème :


Au Danemark, la politique de chômage - souvent considérée comme un modèle - nous apprend que nous devons aussi choisir en Belgique tant des mesures d'activation que des mesures de sanction. La responsabilisation et le rétablissement de l'équilibre entre les droits et les devoirs des chômeurs y tiennent un rôle central. Nous ne pouvons ignorer la constatation que notre système d'allocations incite insuffisamment les chômeurs à se remettre au travail. Une limitation de la durée des allocations ne devrait dès lors plus être un tabou. Dans la plupart des pays d'Europe, cette durée se situe entre 4 et 30 mois. Ce n'est qu'en France et au Danemark qu'elle est un peu plus longue - respectivement 3 et 4 ans. La limitation de la durée des allocations doit aller de pair avec une allocation plus élevée pour la première période d'indemnité.


Solution proposée :


Lutter contre les pièges à l'emploi en diminuant progressivement – jusqu'à leur suppression – les allocations de chômage. La diminution des allocations en rapport avec le dernier revenu s'étend sur deux ans en commençant à un niveau de 80% pour atteindre 40%, tout en prévoyant un revenu minimum de 1.200€. Ensuite, la personne sera éligible au revenu d'intégration. Pour compenser la charge supplémentaire pour les CPAS, les Régions auront la charge de répercuter le transfert aux communes.


PROPOSITION 3 :

Octroyer sur base volontaire un statut fiscal propre pour les étudiants, similaire à celui des indépendants

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral

 **Situation :**
A l'heure actuelle, les étudiants belges ont un statut social mais ne possèdent pas à proprement parler d'un statut fiscal dans la mesure où il reste souvent à charge de leurs parents. De plus, il faut noter que l'immense majorité des étudiants ne payent pas d'impôt pendant leurs études puisqu'ils n'ont pas suffisamment de revenus imposables. Par ailleurs, on remarque que le statut d'indépendant intéresse peu – et le mot est faible - les étudiants. Selon le portrait statistique de l'emploi des jeunes en Wallonie (2006), seul 1 jeune de 15-24 ans sur 100 est indépendant - soit 4.231 sur 432.240. Exercer une activité d'indépendant, c'est vouloir prendre son destin en main. Aujourd'hui, cette possibilité s'ouvre en principe à toute personne âgée de plus de 18 ans.


 **Problème :**
A l'heure actuelle, plusieurs voix s'élèvent pour instaurer progressivement une vraie gratuité dans l'enseignement supérieur en Communauté française. Une enquête menée par la Fédération des Etudiants Francophone auprès de 5.000 étudiants (2007) a révélé que le coût des études supérieures constituait un obstacle important à l'accès à l'enseignement supérieur que ce soit au niveau des coûts directs - minerval, matériel, livres, syllabus, ... - ou indirects - logement, alimentation, transport, culture, ... Le coût des études est devenu, non seulement un frein à l'émancipation des jeunes par l'enseignement, mais également un fardeau budgétaire familial ou, pire encore, un fardeau que l'étudiant porte de plus en plus fréquemment seul lorsque celui-ci est contraint de subvenir à ses besoins en travaillant, réduisant par là même ses chances de réussite.


 **Solution proposée :**
Octroyer aux étudiants qui le souhaitent un statut fiscal propre, similaire à ce qui se fait pour les indépendants. Concrètement, il serait possible pour l'étudiant de calculer ses frais réels pendant la durée de ses études, capitaliser ce montant et le reporter au début de sa vie active en déduction de ses impôts, à la manière dont un indépendant reporte une perte. Ce report peut se faire en une seule fois ou s'étaler en maximum autant d'années que le cycle d'études réussi compte lorsqu'il est réussi d'une traite.





PROPOSITION 4 :

Déployer un Plan de lutte national contre le travail au noir de manière à renforcer le statut des travailleurs

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral

 **Situation :**
Le travail au noir demeure toujours aujourd'hui un sujet tabou. Difficile d'en évaluer la portée, même si tout le monde connaît une femme de ménage ou un ouvrier qui acceptent de travailler sans facture. Quoi qu'il en soit, le travail non déclaré - plus communément appelé travail au noir - est une réalité quotidienne dans notre pays. Heures masquées, employés fantômes, ... Le poids de ce marché illégal aurait représenté 66 milliards d'euros en 2008 chez nous - 20 % de notre économie ne serait pas ainsi déclarée -, amenant la DH à titrer: « Le travail au noir : sport national en Belgique » (2007). Alors que le nombre d'infractions concernant le travail au noir a augmenté de 15% en 2008, les secteurs les plus touchés restent l'HORECA (46%) et les services de nettoyage (32 %) suivis par la construction, le commerce de détail, l'agriculture, les garages et les entreprises intérimaires (20%). Plus, une étude de Randstad (2007) démontre que 20% des 350.000 étudiants jobistes belges travaillent sans contrat, pourcentage pouvant même atteindre 42% chez les jeunes de moins de 18 ans. Et force est de constater que nombreux sont ceux à avoir activement ou passivement contribué au travail non déclaré. Dans une enquête de la Commission européenne (2007), 15 % des Belges avouent ainsi avoir acquis un service pour lequel ils avaient de bonnes raisons de croire qu'il comprenait du travail non déclaré.


 **Problème :**
Le travail au noir est une fraude sociale et une économie parallèle qui - au-delà de son aspect illégal - n'est pas sans répercussions sur l'économie de la Belgique. Il a des conséquences néfastes tant pour le marché - concurrence déloyale - que pour l'Etat - et donc la collectivité - qui subit d'importantes pertes de rentrées fiscales et sociales sous forme d'impôt sur le revenu ou de TVA. Sans compter les incidences sur le marché de l'emploi et la fraude au chômage - de nombreux demandeurs d'emploi se complaisant dans leur situation, profitant du système pour travailler au noir et arrondir leurs fins de mois. Enfin, les travailleurs au noir courent de graves dangers puisqu'ils ne bénéficient d'aucune protection sociale et sont généralement occupés sans respect des conditions légales de travail. Si les autorités tentent tant bien que mal de combattre ce fléau, les sanctions à l'égard de l'employeur et du travailleur paraissent peu appliquées systématiquement alors que les sanctions peuvent aller notamment jusqu'à l'exclusion - temporaire ou définitive - du chômage pour le travailleur.


 **Solution proposée :**
Déployer un Plan de lutte national contre le travail au noir de manière à renforcer le statut des travailleurs. Ce plan comportera des mesures rigoureuses destinées à responsabiliser et condamner au pénal l'employeur qui utiliserait une main d'œuvre au noir. Quant au travailleur, il sera sanctionné par une amende financière, la restitution obligatoire à l'ONEM des montants indûment perçus – avec effet rétroactif sur toute la période suspecte, ainsi que par une radiation du chômage.


PROPOSITION 5 :

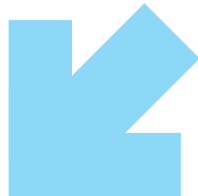
Revoir les normes salariales applicables aux jeunes entreprises

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral

 **Situation :**
« Au fait, combien tu gagnes ? » Cette question reste très populaire, même si tout le monde n'ose pas la poser. Et la réponse est toujours bien plus compliquée qu'un simple nombre... En Belgique, le gouvernement ne se soucie que très peu de la fixation du niveau des salaires. En Belgique, les Commissions Paritaires ont pour objectif de regrouper les entreprises exerçant des activités similaires afin de les soumettre à des règlements adaptés aux conditions de travail. Une de leurs missions est de conclure des conventions collectives de travail (CCT) qui règlent notamment les droits et devoirs, tant des employeurs et des travailleurs que des organisations patronales et syndicales d'un secteur déterminé.


 **Problème :**
La fixation du salaire au sein des Commissions Paritaires ne permet pas d'individualiser au cas par cas les normes salariales par entreprises mais par secteurs d'activité uniquement. Or, l'ensemble des entreprises d'un même secteur ne connaît pas forcément la même réalité socio-économique.


 **Solution proposée :**
Revoir les normes salariales applicables aux jeunes entreprises en permettant à ces dernières de déroger de manière temporaire et de payer un premier salarié aux barèmes des conventions paritaires desquelles elles ressortent. En pratique, cette mesure permettra d'allouer un salaire plus faible aux employés des jeunes entreprises qu'à ceux des entreprises plus grandes ou plus vieilles. Dès lors, la négociation des conventions salariales et de travail ne se fera plus par ces entreprises lors des négociations sectorielles mais directement entre employeur et employé, comme c'est le cas en Amérique du Nord.





PROPOSITION 6 :

Accompagner et consolider le développement de PME à l'étranger en renforçant les dispositifs existants

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral

 **Situation :**
Une grande majorité des projets et idées innovantes proviennent des PME. Au-delà des innovations, les PME sont également vecteurs de très nombreux autres changements économiques ou sociaux. Pour s'en convaincre, il suffit de reconnaître leur importance grandissante pour la croissance économique, la création d'emplois, le développement régional et la cohésion sociale. En juin 2000, l'OCDE a adopté la Charte de Bologne sur les politiques à l'égard des PME. Ce n'est pas un document juridiquement contraignant pour les gouvernements signataires mais il énonce l'engagement de réformer les politiques à l'égard des PME dans un esprit de cohérence par rapport aux objectifs de croissance économique et de développement social. Ainsi, la charte offre une structure de référence pour les pays soucieux d'améliorer leurs politiques de promotion de l'entrepreneuriat et de soutien du développement et de la compétitivité des entreprises aux niveaux local, national et international. En voyageant ainsi, les entrepreneurs observent ce qui se passe ailleurs, s'inspirent des concepts nouveaux et font évoluer leur entreprise et leurs équipes pour qu'elle reste performante demain dans un contexte de mondialisation des affaires.


 **Problème :**
Dans un contexte d'internationalisation, les Régions wallonne et bruxelloise sensibilisent les PME à l'internationalisation des marchés. Qu'elle soit locale ou internationale, toute PME est touchée par la mondialisation des affaires. Les partenaires et les concurrents se déplacent. Bien que les PME restent prédominantes dans l'environnement mondial, elles devront trouver un nouveau positionnement pour répondre à de nouveaux besoins avec de nouvelles contraintes et possibilités. Et s'ouvrir au marché international ne s'improvise pas. Cela implique notamment l'ouverture à d'autres cultures et la connaissance des spécificités culturelles de chaque pays, des équipes qui maîtrisent plusieurs langues ou encore de trouver la bonne personne de contact sur le ou les marché(s) que l'on souhaite pénétrer qui pourra mettre en place une équipe de haut niveau.


 **Solution proposée :**
Accompagner et consolider le développement de PME à l'étranger en renforçant et en favorisant la publicité des dispositifs déjà mis en place, notamment au niveau de l'AWEX ou de BrusselsExport.


PROPOSITION 7 :

Renforcer les offres de coaching entrepreneurial à destination des jeunes créateurs d'entreprise

 **Niveau de compétence :**
Région








 **Situation :**
« Les Belges, un peuple d'entrepreneurs » : une belle phrase creuse ! Il ressort en effet de nombreuses études internationales que notre pays compte proportionnellement moins d'entrepreneurs ou de candidats entrepreneurs que la moyenne européenne ou mondiale. Moins de 3 Belges sur cent en âge actif sont impliqués dans la création d'une entreprise. Ce mauvais résultat s'explique principalement par un problème de mentalité à l'égard de l'acte d'entreprendre et de la prise de risque en général. Certes, l'esprit d'entreprise se développe en Belgique, mais de manière encore très relative comme le démontre l'enquête de la FEB auprès des étudiants et des jeunes professionnels âgés de 18 à 35 ans afin de mieux percevoir leurs attentes en la matière. D'après ce sondage (2007-2008), seuls 39 % des répondants envisagent de créer leur propre entreprise. « Être son propre patron » et « l'envie de relever un défi » se détachent comme les principales motivations auprès de ce groupe. Parmi les conditions préalables au démarrage d'une entreprise, les étudiants citent le financement (27 %), une idée novatrice (22 %), le soutien de bons conseillers (16 %) et l'audace (16 %). Ils identifient les problèmes de financement comme l'obstacle principal (57 %), suivi à distance par une formation insuffisante (18 %). D'ailleurs, la plupart des jeunes sondés sont favorables à l'idée de l'insertion, dans le programme des études supérieures, d'un module spécifique sur la création d'entreprise.

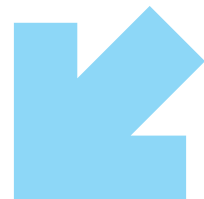
 **Problème :**
Et pourtant, les initiatives de sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre ne manquent pas... Elles sont même très nombreuses : structures d'accompagnement, approches psychologiques, projets d'orientation professionnelle, concours de business plan, modules pédagogiques, simulations ou encore journées découvertes. Peut-être que toutes ces initiatives n'accompagnent pas suffisamment le jeune entrepreneur dans ses démarches à plus long terme.

 **Solution proposée :**
Renforcer et améliorer la publicité des offres de coaching entrepreneurial à destination des jeunes créateurs d'entreprise telle que déjà proposées par les fédérations professionnelles. En outre, il est nécessaire de bien communiquer dans les écoles l'alternative qu'offrent le statut d'indépendant et la création de sa propre activité.


Atelier 5:

Des idées nouvelles pour concilier développement économique et protection de l'environnement!

-  **Proposition 1 :**
Créer un Centre d'excellence dans le domaine environnemental regroupant les activités de recherche de différentes institutions
-  **Proposition 2 :**
Promouvoir les jeunes créateurs d'entreprise dans le domaine environnemental
-  **Proposition 3 :**
Prolonger dans un premier temps la durée de vie des réacteurs nucléaires belges et s'assurer de l'installation de centrales nucléaires de nouvelle génération
-  **Proposition 4 :**
Promouvoir et développer davantage le parc de véhicules propres et de voitures hybrides
-  **Proposition 5 :**
Développer et renforcer l'utilisation du transport fluvial et ferroviaire de marchandises
-  **Proposition 6 :**
Améliorer les normes énergétiques minimales des bâtiments et l'utilisation de la domotique
-  **Proposition 7 :**
Investir dans le développement des différentes énergies renouvelables, comme les réseaux de chaleur urbains





 Jean roule, confortablement installé dans sa voiture électrique. Encore un quart d'heure et il sera de retour chez lui. Il vient de rendre visite à Wal-Aspir, une entreprise wallonne de production d'aspirateurs robotisés. Depuis plusieurs années, l'électroménager robotisé a le vent en poupe, et cette société vient de lancer son premier aspirateur capable de nettoyer une maison de la porte d'entrée au grenier, en passant par les escaliers. Une seule chose à faire pour l'acheteur : le sortir de sa boîte et le brancher sur le réseau domotique de la maison pour lui laisser faire son travail tranquillement... Et tout ça pour une consommation ridicule et optimisée.

Domotique. Ce drôle de mot était rentré dans toutes les maisons aujourd'hui ! Derrière ce mot se cachait en fait un système central qui gérait toute une maison: du chauffage à la lessive en passant par l'ouverture des volets roulants et l'alarme... Tout était géré et optimisé à partir d'un ordinateur central. Cela permettait à la majorité des maisons d'être « basse consommation », c'est-à-dire que la consommation d'énergie y était minimale. De plus, la majorité des habitations étaient raccordées à des systèmes de chauffage urbain. Plus besoin de chaudière individuelle ! Tout le chauffage passait par des canalisations de chaleur à travers toute la ville. Le système avait plein d'avantages : il permettait de diminuer les coûts tout en préservant l'environnement.


Wal-Aspir allait certainement être une nouvelle spin-off à succès pour le CREE, le Centre de Recherche et d'Excellence en Énergie où travaille Jean. Fondé par la Région Wallonne, le CREE regroupe et coordonne les activités de recherche dans le domaine énergétique de toutes les institutions de recherche régionales : universités, laboratoires privés, entreprises multinationales, mais également des PME qui accèdent ainsi à des services de recherche et développement mutualisés. Par ailleurs, le centre CREE remplit aussi des fonctions d'enseignement et d'information pour le grand public. Chaque année, des centaines de jeunes sortis de leurs études venaient s'y spécialiser avant de rejoindre une entreprise privée ou de fonder leur propre société. Dans ce dernier cas, le CREE devenait leur premier partenaire grâce à un fonds d'aide aux jeunes entreprises.


Quant à la voiture de Jean, elle fait partie du parc de véhicules électriques qui ne cesse de s'accroître en Région wallonne. Il faut dire que les sociétés étaient fortement incitées à offrir des véhicules de société électriques. Un énorme engouement avait porté la demande pour ces véhicules silencieux, propres et confortables. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux étaient produits en Belgique. Et oui, des étudiants qui avaient au départ construit un véhicule pour un concours de laboratoire s'étaient retrouvés parmi les premiers producteurs européens de véhicules entièrement électriques... C'était en 2010 et une belle revanche pour la région qui avait vu naître Zénobe Gramme.


Parallèlement, la consommation de pétrole en Belgique diminuait rapidement. Le transport de marchandises par le train et le bateau s'était développé grâce aux plates-formes multimodales: c'était des zones logistiques où se croisent une gare de marchandises, une autoroute, un canal et qui permettent de transporter le plus rapidement et le plus écologiquement possible des marchandises sans encombre. Ces plates-formes avaient permis de dégager la circulation sur les autoroutes et seuls les 60 derniers kilomètres étaient accomplis en camion. Conjugué avec le parc de voitures électriques, cela permettait d'utiliser l'électricité des centrales nucléaires pour recharger les batteries du parc automobile wallon. Heureusement, la Belgique avait choisi entre temps, comme tous ses voisins européens, de prolonger la durée de vie de ses réacteurs nucléaires.


PROPOSITION 1 :

Créer un Centre d'excellence dans le domaine environnemental regroupant les activités de recherche de différentes institutions

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral – Communauté

 **Situation :**
L'énergie représente un enjeu majeur du 21ème siècle. Dès le 19ème siècle, la Belgique fut à la pointe de la Révolution industrielle. Dès cette période, notre développement a été basé sur la domestication de la production d'énergie et la création de nouvelles formes d'énergie. Au cœur du développement humain des deux derniers siècles, l'évolution dans le domaine énergétique nous a permis d'atteindre un niveau de protection sociale jamais atteint auparavant. Actuellement, l'enjeu énergétique doit répondre à trois contraintes : la sécurité de notre approvisionnement en énergie, le respect de notre environnement lors du processus énergétique et la poursuite de notre développement économique de manière équilibrée et durable. De la sorte, la recherche et le développement de nouvelles technologies constituent la meilleure réponse à ce triple défi.


 **Problème :**
A ce stade, les efforts en recherches énergétiques en Communauté française ne sont pas suffisamment coordonnés. Si les moyens financiers mis en œuvre pour la recherche restent dispersés entre différentes institutions, il faut ajouter également qu'il n'existe pas de réelles structures d'échange et de partage entre chercheurs.


 **Solution proposée :**
Créer un Centre d'excellence dans le domaine environnemental regroupant les activités de recherche de différentes institutions. Le Centre permettrait aux scientifiques de différentes disciplines de confronter leurs idées et remplirait par ailleurs des fonctions d'enseignement et d'information pour le grand public.


PROPOSITION 2 :

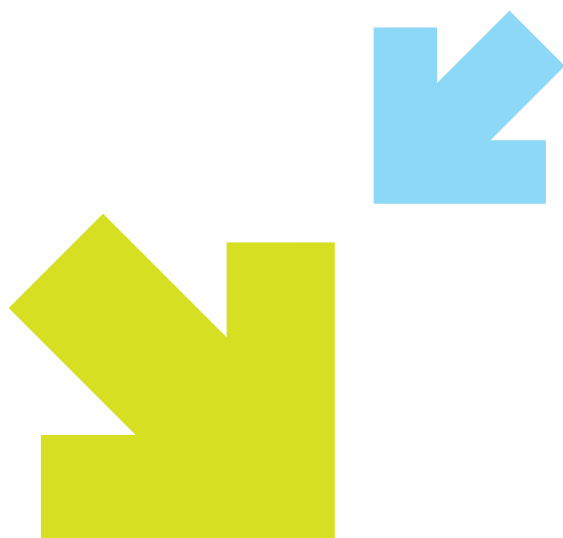
Promouvoir les jeunes créateurs d'entreprise dans le domaine environnemental

 **Niveau de compétence :**
Communauté - Région

 **Situation :**
Aujourd'hui, la principale faiblesse de la Région wallonne se situe au niveau de sa densité entrepreneuriale, inférieure à celle de la Belgique et ce à tous les niveaux des catégories d'indicateurs (2007). Il apparaît dès lors nécessaire de stimuler la création d'entreprise, de manière à pouvoir assurer un rattrapage de la Wallonie par rapport à la moyenne belge. Il convient d'aborder ainsi la problématique de l'entrepreneuriat innovant dont les indicateurs démontrent une proportion moindre de projets de création d'entreprises innovantes en Région wallonne par rapport aux résultats belges et surtout européens. En matière d'entrepreneuriat innovant, on constate néanmoins une augmentation du rythme de création de spin-offs en Belgique depuis 1996 – 157 spin-offs recensées fin 2002 dont 84 issues des universités francophones - dont les secteurs suivants - TIC (26 %), biotech-santé (25 %) et biotech-agro (11 %) – sont les plus porteurs.

 **Problème :**
En Région wallonne, le domaine énergétique apparaît comme un des parents pauvres dans l'aide à la création d'entreprise et dans la création même d'entreprise – PME, spin-offs. En effet, les organismes d'accompagnement aux projets innovants – dont l'objectif commun est de stimuler la création d'entreprises afin de contribuer au déploiement du tissu économique wallon - sont nombreux en Région wallonne mais ne ciblent en aucun cas et en particulier le domaine énergétique.


 **Solution proposée :**
Promouvoir les jeunes créateurs d'entreprise dans le domaine environnemental. Au cœur des enjeux du 21ème siècle, le secteur appliquera au mieux les recherches universitaires en matière énergétique.





PROPOSITION 3 :

Prolonger dans un premier temps la durée de vie des réacteurs nucléaires belges et s'assurer de l'installation de centrales nucléaires de nouvelle génération

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral

 **Situation :**
En Belgique, la proportion de l'énergie nucléaire est très importante parmi l'ensemble de nos sources d'énergie. Concrètement, le nucléaire assure 57% de la production d'électricité belge. Si on confronte les chiffres à la moyenne mondiale, la Belgique est le troisième pays le plus dépendant à l'énergie nucléaire. La Belgique compte deux centrales nucléaires destinées à la production d'électricité – Doel et Tihange – comptabilisant sept réacteurs nucléaires installés entre 1975 et 1980.

 **Problème :**
En 2003, la Belgique a voté – après un long débat - une loi sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire. Alors que les centrales nucléaires belges avaient été conçues pour une durée de vie de 30 ans, le gouvernement fédéral décidait de prolonger la durée de vie de ses mêmes centrales et de les fermer progressivement entre 2015 et 2025. Aujourd'hui, de nombreuses voix s'élèvent pour critiquer cette loi qui ne parvient pas à offrir une réponse réaliste et satisfaisante face à la suppression des centrales nucléaires belges si bien que la filière du nucléaire semble incontournable dans le futur alors que plusieurs pays européens ont confirmé dernièrement leur volonté d'investir dans la filière - la Finlande, la France, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne ou les pays de l'Est. Tant la Commission pour l'Analyse des Modes de Production de l'Électricité et le Redéploiement de l'Énergie (AMPERE) que la Commission Énergie 2030 ont mis en avant la difficulté – voire l'impossibilité – à réaliser en même temps la sortie du nucléaire et les objectifs de réduction des émissions de CO² - la fin des centrales nucléaires entraînerait un supplément de 35 millions de tonnes annuelles de CO² dans l'atmosphère. Plus encore, la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) estime qu'il faudrait 2200 éoliennes tournant en continu en 2015 pour supporter la suppression progressive du nucléaire en Belgique. Quoi qu'il en soit, 46% des Belges se sont dit favorables dernièrement à la prolongation des centrales nucléaires (Brandhome) parce qu'ils ne voient actuellement pas d'alternative accessible financièrement. Et si l'opposition aux centrales nucléaires repose principalement sur le stockage et le traitement des déchets nucléaires, il faut avouer que la recherche dans ce domaine évolue mais qu'aucune solution satisfaisante n'a actuellement pu être trouvée.

 **Solution proposée :**
Prolonger dans un premier temps la durée de vie des réacteurs nucléaires belges et s'assurer de l'installation en Belgique de centrales nucléaires de nouvelle génération afin d'atteindre les objectifs de réductions de CO², d'assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique belge et de maintenir des prix abordables. Les problèmes actuels liés aux déchets ne sont pas à négliger et seraient étudiés, par exemple, au sein du Centre d'excellence environnementale.

PROPOSITION 4 :

Promouvoir et développer davantage le parc de véhicules propres et de voitures hybrides



Niveau de compétence :

Etat fédéral – Communauté – Région – Province - Commune



Situation :

En Belgique, le parc automobile se composait de près de 6.500.000 véhicules en août 2008. Et le parc automobile belge ne cesse d'augmenter d'année en année si bien que la lutte contre la pollution automobile - les émissions de gaz à effet de serre – devient un combat nécessaire. Si on s'intéresse en particulier aux transports en commun et aux voitures de société, on remarque que près de 2.500 véhicules sont mis en exploitation tous les jours par le TEC pour 112 millions de kilomètres parcourus par an (2005) alors que la STIB se compose de près de 1.000 véhicules pour 37 millions de kilomètres parcourus par an (2005). Concernant les voitures de société, 674.000 véhicules sont immatriculés au nom d'une société selon le SPF Mobilité (2007), chiffre qui augmente de 20.000 unités chaque année. Concernant les véhicules achetés par les autorités publiques, on estime leur nombre à 270.000 unités chaque année dans toute l'Union européenne. Pour cette raison, le Parlement européen a proposé en 2008 un texte prévoyant que les autorités publiques – locales ou nationales – pourront prendre en compte des critères environnementaux dans l'attribution d'un marché public de transport. A partir de 2012, les collectivités locales devront alors mettre en œuvre cette mesure sous peine de payer un supplément annuel sur la base de quantité de CO²/km multipliée par le nombre de véhicules neufs ne respectant pas cette norme.



Problème :

Si la mise en circulation de véhicules moins polluants est une préoccupation des TEC depuis 1996 - qui a diminué ainsi de moitié la pollution globale de son matériel roulant -, la SRWT est aussi la première société de transport en commun en Belgique à disposer depuis peu de trois véhicules alimentés au bioéthanol sur 2.500. La STIB et De Lijn tardent à investir dans un parc de véhicules propres – via le biodiesel, le gaz naturel ou l'expérimentation de l'huile végétale. Selon les deux sociétés de transport en commun, tant qu'une politique claire en la matière ne sera pas réellement définie vu le débat apparu dernièrement sur les biocarburants, il serait hasardeux d'investir plus avant vers ce type de carburant. A l'heure actuelle, seule la SWRT semble collaborer avec BioWanze et la société liégeoise GreenPropulsion pour un parc de véhicules propres et hybrides. Concernant les voitures de société, certaines entreprises s'emploient à se donner une image de firme soucieuse d'écologie et recherchent des voitures plus respectueuses de l'environnement. Néanmoins, ces modèles de voitures déjà peu nombreuses en Europe – 7 modèles via Toyota, Honda et Lexus – ne bénéficient toujours pas d'un avantage fiscal.




Solution proposée :


Promouvoir et développer davantage le parc de véhicules propres et de voitures hybrides tant dans les services de transport public que dans les leasings de société, tout en pénalisant l'utilisation des moteurs exclusivement thermiques.


PROPOSITION 5 :

Développer et renforcer l'utilisation du transport fluvial et ferroviaire de marchandises

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral – Région

 **Situation :**
Selon un dernier sondage (2009), l'image du transport routier s'est nettement dégradée ces dernières années en Belgique – occupant une peu enviable 9ème place parmi les 10 secteurs d'activité les plus populaires. Spontanément, les Belges associent le transport routier aux problèmes de mobilité (17%), à un impact négatif sur la sécurité routière (11%) et sur l'environnement (4%). Seul 1% des Belges associent spontanément une idée positive à l'image du transport routier. La cause principale de cette détérioration reste principalement due à l'augmentation croissante des camions sur nos routes et autoroutes ces dernières années. Ainsi, les transports intérieurs et internationaux de marchandises effectués par les véhicules belges ont triplé entre 1975 et 2006. En pourcentage (2006), le transport routier reste le premier mode de transport (68%) devant le transport maritime et fluvial (23,3%) et le chemin de fer (8,7%). Le transport fluvial offre aujourd'hui de nombreux avantages environnementaux ainsi qu'un réseau performant dans notre pays. Sur certains types de marchandises et certaines destinations, la voie ferrée demeure également un acteur incontournable du transport de marchandises. Néanmoins, il lui faut maintenant relever de nouveaux défis sur de nouveaux marchés: c'est ce que tentent de faire les opérateurs historiques – B-Cargo - ainsi que les nouveaux entrants un peu partout en Europe.


 **Problème :**
Le Bureau fédéral du Plan a développé, à la demande du SPF Mobilité et Transports, un nouvel outil – PLANET - qui esquisse l'évolution à long terme – 2030 - du transport en Belgique en cas de politique inchangée. A politique inchangée, l'intensification du transport de marchandises en Belgique se traduirait par une détérioration accrue des conditions de circulation sur le réseau belge. Contrairement à la route, le transport ferroviaire éprouve une certaine difficulté à sortir aisément de ses frontières pour diverses raisons techniques et réglementaires. Cette réalité représente une véritable difficulté pour le rail dans le marché concurrentiel des transports et lui fait indéniablement perdre des parts de marché. La libéralisation du rail via la mise en application des directives européennes est donc une chance pour le chemin de fer de capter de nouveaux marchés et de réduire l'écart de concurrence avec la route.


 **Solution proposée :**
Développer et renforcer l'utilisation du transport fluvial et ferroviaire de marchandises en imposant une taxe de ferroutage à l'exemple de la Suisse et en multipliant les plates-formes logistiques multimodales.





PROPOSITION 6 :

Améliorer les normes énergétiques minimales des bâtiments et l'utilisation de la domotique

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral - Région

 **Situation :**
Une maison qui consomme très peu et qui fournit même de l'énergie, on en rêve tous ! En fonction du choix des matériaux et de la gestion de l'énergie et de l'eau, on distingue notamment le bâtiment basse énergie - faisant l'objet d'une isolation poussée, exploitant les apports énergétiques du rayonnement solaire et régulant les surchauffes en été - et le bâtiment à énergie positive - produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme par des panneaux photovoltaïques, des capteurs thermiques, ... Et du rêve à la réalité, il n'y a qu'un pas ! Des réalisations existent déjà dans de nombreux pays d'Europe comme l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche ou encore la France. Chez nous, le mouvement vers la maison basse consommation est engagé puisque des réalisations commencent à sortir de terre et des labels se mettent progressivement en place. A cela, il faut ajouter que la domotique peut jouer un rôle non négligeable dans les économies d'énergie. Éteindre automatiquement les lumières, adapter la température des pièces en fonction des heures de la journée, faire marcher la machine à laver, le lave-vaisselle ou l'essoreuse aux heures les plus économiques, descendre ou monter volets ou stores au gré de l'ensoleillement, ... Tout cela constitue désormais des applications basiques de la domotique.


 **Problème :**
Si l'on compare la Belgique avec le reste de l'Europe, la qualité énergétique des bâtiments chez nous est mauvaise. A en juger sur base des nombreux indicateurs, la consommation d'énergie en Wallonie se révèle être - par habitant - l'une des plus élevées de l'Union européenne. Ainsi, le secteur résidentiel représente à lui seul près de 22% de la consommation finale d'énergie. Assurément, on peut en identifier les causes, notamment par les besoins en énergie liés au chauffage de l'habitation et par l'absence de réelle politique énergétique à un niveau national. Or, il existe indiscutablement aujourd'hui une rentabilité économique à investir dans des bâtiments performants qui consomment moins avec l'augmentation continue des prix des énergies. En ratifiant le Protocole de Kyoto, la Région wallonne s'est engagée ainsi à fournir un effort substantiel dans la lutte contre la pollution générée par les gaz à effet de serre. L'objectif poursuivi est ainsi rien moins qu'une réduction de l'ordre de 7,5% des émissions à l'horizon 2010-2012 en mobilisant les moyens du Fond Energie, soit un budget de plus de 6 millions d'euros par an alloué aux particuliers – réparti en 19 primes - qui améliorent les performances de leur bâti, conçoivent des logements économes en énergie et investissent dans des équipements performants sur le plan de l'efficacité énergétique.


 **Solution proposée :**
Améliorer les normes énergétiques minimales des bâtiments en généralisant la construction de bâtiments BBC – bâtiments à basse consommation – et de bâtiments à énergie positive – produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment – et l'utilisation de la domotique pour mieux gérer et rationaliser la consommation d'énergie dans les habitations.


PROPOSITION 7 :

Investir dans le développement des différentes énergies renouvelables, comme les réseaux de chaleur urbains

 **Niveau de compétence :**
Région








 **Situation :**
Aujourd'hui, la Belgique consomme chaque année près de 60 millions de tonnes d'équivalent pétrole (tep) d'énergie primaire pour produire son énergie secondaire, c'est-à-dire de l'électricité et de la chaleur. Pour ce faire, elle est obligée d'importer des produits fossiles – pétrole, gaz, charbon (76%) - ainsi que de l'uranium (21%). Au total, le prix de revient de l'énergie électrique et de chauffage résidentiel et tertiaire s'élève à 11,6 milliards d'euros par an. Or, la cogénération consiste à produire simultanément de l'électricité et de la chaleur, cette chaleur étant issue de la production électrique. Le principe de la cogénération est d'utiliser cette chaleur « perdue » comme source thermique pour, par exemple, assurer le chauffage des bâtiments ou fournir la chaleur nécessaire à des procédés industriels. Ainsi, on estime à un différentiel de près de 40% de consommation entre un réseau alimenté en cogénération au gaz et deux chaudières classiques pour une zone résidentielle de 239 logements à construire à Forest. En Région wallonne, plusieurs réalisations de réseaux de chaleur urbains existent - Saint Ghislain (Idea), Châtelet (Régie des chauffages urbains), Droixhe (Electrabel), Charleroi (Socageth), Sart Tilman (ULg), Anton (Spaque) - ou sont en cours de projet. Au total, 88 unités de cogénération sont recensées en Région wallonne dont 46 entreprises (2004).

 **Problème :**
En Région wallonne, la cogénération contribue pour quelque 5% de la production électrique totale (2004). On peut dire que cette technique tarde à décoller chez nous. En effet, la comparaison n'est pas évidente avec des pays comme l'Autriche, la Finlande ou le Danemark où la cogénération alimente 450 réseaux de chauffage urbain assurant près de 50% de l'énergie de chauffage du pays. Si la cogénération de qualité présente incontestablement de nombreux avantages économiques, sociaux et environnementaux, la Région wallonne doit compter avec un développement de cette technologie encore trop peu répandue à ce jour. Néanmoins, ce développement suppose qu'une série d'opportunités soient rencontrées : proximité de grands consommateurs, zone d'habitats ou industrielle envisagée, présence d'un producteur de chaleur, bâtiments distants gérés par une même entité, bonne combinaison des besoins thermiques, ...

 **Solution proposée :**
Investir dans le développement des différentes énergies renouvelables, comme les réseaux de chaleur urbains qui produisent de la chaleur de manière centralisée afin de chauffer les habitations regroupées en zone urbaine – appartements, maisons mitoyennes, ... Systèmes écologiques et économiques, les réseaux de chaleur urbains permettrait par ailleurs de récupérer la production de chaleur industrielle dans certaines grandes villes.


Atelier 6:

Des idées nouvelles pour rapprocher les jeunes et la société !

-  **Proposition 1 :**
Dépolitiser et améliorer l'efficacité au niveau des moyens humains et financiers de l'administration publique
-  **Proposition 2 :**
Instaurer un service minimum en cas de grève au sein de la fonction publique, dans le respect du droit de grève et du droit des citoyens
-  **Proposition 3 :**
Mettre fin à l'intermédiation des syndicats dans le versement des allocations de chômage et leur attribuer une personnalité juridique
-  **Proposition 4 :**
Réformer notre système électoral en supprimant le vote en case de tête et la présence de candidats suppléants dans un souci de lisibilité et de transparence
-  **Proposition 5 :**
Réformer les différents niveaux de pouvoir en supprimant les provinces et en rationalisant le fonctionnement et les compétences des institutions fédérées francophones
-  **Proposition 6 :**
Instaurer un impôt philosophiquement dédié au financement des cultes
-  **Proposition 7 :**
Remplacer les 6 jours fériés nationaux liés à une fête religieuse par des jours de congé légaux flottants





 Antoine est heureux. Son père est aujourd'hui à la tête de la Communauté urbaine du Grand Namur! Avec la suppression progressive des provinces, les Communautés urbaines - plus en phase avec l'évolution socio-économique des régions - se sont développées considérablement en Belgique. Et il en est fier de son père ! Dernièrement, il avait ainsi milité pour la mise en place d'un système électoral plus transparent, soutenant la suppression du vote en case de tête et des candidats suppléants sur les listes électorales. La transparence, c'est son cheval de bataille... Qui aurait pu croire qu'il était aussi à l'origine du débat sur la suppression de l'intermédiation des syndicats dans le versement des allocations de chômage ? Avec l'attribution d'une personnalité juridique aux syndicats et la fin de leur intermédiation dans le versement des allocations de chômage, les syndicats avaient l'obligation de publier enfin une comptabilité claire et transparente.

Et si Antoine rêve quelques fois de mener une carrière politique comme son père, il compte bien rester fonctionnaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles quelques années encore à... La Communauté française ayant toujours posé problème, les francophones avaient décidé de la remplacer par une fédération plus en phase avec les réalités des uns et des autres. De la sorte, la Communauté flamande, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone se retrouvaient à même de vivre côte à côte sans trop de difficulté. Oui, Antoine te voit sourire... Parce qu'il est fonctionnaire mais la réforme de son statut a permis aux 500.000 fonctionnaires belges de bénéficier d'une mobilité moderne adaptée aux besoins des contribuables et des objectifs politiques. Avec la suppression de la Communauté française, Antoine travaille dorénavant tant à Namur pour la Région wallonne qu'à Bruxelles pour la Région de Bruxelles-Capitale.

D'ailleurs, il a pas mal travaillé ces derniers jours sur des dossiers brûlants comme par exemple l'instauration du service minimum au sein de la fonction publique. Et oui, si l'impulsion a été donnée il y a quelques mois avec la mise en place du service minimum dans les transports publics wallons et bruxellois, il reste du chemin à accomplir pour l'étendre à d'autres secteurs... Et c'est pas gagné, gagné... Soit, Antoine doit arrêter de se faire du sang d'encre pour son boulot... Là, il est en congé : il a préféré remplacer son congé du lundi de Pentecôte par un autre jour plus adéquat. Et il serait temps pour lui de compléter sa déclaration d'impôts. Comme la plupart des jeunes, il a une fâcheuse tendance à remettre au lendemain ce qu'il peut faire le jour même. Sauf que là, sa déclaration, elle doit être envoyée absolument aujourd'hui. Alors il complète attentivement sa déclaration sans oublier de cocher la case réservée à l'impôt philosophiquement dédicacé. Dorénavant, Antoine peut décider à quel culte il affecte son impôt. Et c'est décidé, ce sera une fois pour toute pour le mouvement laïc.



PROPOSITION 1 :

Dépolitiser et améliorer l'efficacité au niveau des moyens humains et financiers de l'administration publique



Niveau de compétence :

Etat fédéral – Communauté – Région – Province - Commune



Situation :

Selon le SPF Personnel et Organisation, la Belgique compte actuellement 800.000 fonctionnaires - 345.000 travaillent pour les Régions et Communautés, 279.000 dans des administrations locales et provinciales, 84.000 pour les services publics fédéraux, 68.000 dans les Corps spéciaux (Magistrature, Armée,...) et 29.000 pour des parastataux de sécurité sociale. En bref, un travailleur sur trois en Belgique est payé avec l'argent des contribuables. Par ailleurs, l'effectif global des agents des services public a augmenté de 8 % au cours des dix dernières années. Ainsi, la moitié du revenu national belge est désormais dépensé dans le secteur public.



Problème :

Le secteur public accaparant la moitié du revenu national belge, il est légitime que le citoyen belge bénéficie d'un service public de qualité. Or, ce n'est actuellement pas le cas. Ainsi, selon une étude réalisée par la Banque Centrale Européenne, l'efficacité de la fonction publique n'est que de 66 % en Belgique, alors que la moyenne européenne se situe à 79 %. Ce manque d'efficacité est notamment dû au statut général de la fonction publique qui limite l'initiative et la motivation des fonctionnaires. La politisation des nominations pose également problème. Trop de fonctionnaires sont toujours encore nommés aujourd'hui grâce à leur couleur politique, et non sur base de leurs capacités. Ainsi, 10 des 13 hauts fonctionnaires nommés par le Gouvernement wallon en juillet 2008 étaient étiquetés socialistes. A cela, il faut ajouter l'importance du taux d'absentéisme causé par un système permettant aux fonctionnaires de reporter leurs jours non pris sur les années suivantes. Enfin, de nombreuses tâches qui pourraient être confiées à des sociétés privées - comme le nettoyage ou la préparation des repas - sont encore effectuées par des fonctionnaires, accroissant fortement le coût de fonctionnement sans améliorer particulièrement la qualité du service au public. Ainsi, 60 % des 84.000 fonctionnaires au niveau fédéral sont actuellement des agents de niveau C ou D.



Solution proposée :

Réformer et flexibiliser davantage le statut des fonctionnaires au sein des administrations publiques francophones. L'accent doit être mis sur l'importance de la dépolitisation et sur l'efficacité tant au niveau des moyens humains que financiers de l'administration. Il faut ainsi rationaliser nos administrations par une adéquation aussi grande que possible entre ses buts et ses moyens, entre ses effectifs et ses besoins. Il est important de rappeler que c'est la collectivité qui finance le service public. En temps que clients, nous nous attendons à pouvoir bénéficier d'un service public efficace et transparent.

PROPOSITION 2 :

Instaurer un service minimum en cas de grève au sein de la fonction publique, dans le respect du droit de grève et du droit des citoyens



Niveau de compétence :

Etat fédéral – Communauté – Région – Province - Commune



Situation :

Actions spontanées, débrayages inopinés, mouvements sociaux non encadrés empoisonnent trop régulièrement le quotidien des usagers des services publics dans notre pays, dans nos Régions. Les revendications sociales - même légitimes - des agents des services publics ne peuvent avoir pour conséquence de prendre littéralement les utilisateurs de ceux-ci en otage. Les usagers des transports en commun doivent avoir la certitude de pouvoir se rendre chaque matin à leur travail, à l'école ou encore à l'hôpital... Et en revenir le soir ! Il est temps de légiférer en la matière. Selon les statistiques du SPF Economie (2007), on enregistre pas moins de 21.673 jours de grève pour le seul secteur des transports et des communications, 3.065 pour le secteur de la santé et de l'action sociale et 2.392 pour l'administration publique.



Problème :

La grève est un droit, la prestation du service dû aux usagers est un devoir. Or, ces deux éléments doivent trouver un point d'équilibre à travers la mise en place - dans le dialogue social - d'un véritable service minimum dans les services publics. Divers pays en Europe ont légiféré dans ce sens comme l'Allemagne, la France, l'Italie ou encore l'Espagne. La Belgique est le seul pays d'Europe où le monde politique n'a même pas engagé de véritables discussions sur le dossier. Or, il n'y a pas de raison objective pour ne pas pouvoir imaginer pareille évolution en Belgique.



Solution proposée :


Instaurer un service minimum en cas de grève au sein de la fonction publique, comme ce qui est déjà possible pour l'audiovisuel en Communauté française dans le respect du droit de grève et du droit des citoyens mais aussi dans une perspective de développement durable.





PROPOSITION 3 :

Mettre fin à l'intermédiation des syndicats dans le versement des allocations de chômage et leur attribuer une personnalité juridique

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral


 **Situation :**
Depuis 1945, la Belgique compte trois organisations syndicales - la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) avec 1.700.000 membres, la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) avec 1.400.000 adhérents et la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) avec 260.000 affiliés. Vu les chiffres, la Belgique reste un des pays les plus syndicalisés du monde - derrière les pays scandinaves - avec près de 6 travailleurs sur 10 syndiqués.


 **Problème :**
En plus de régler des questions générales comme le salaire, la durée de travail ou encore la flexibilité - à travers des conventions collectives négociées avec les employeurs au sein de Commissions Paritaires -, l'une des principales missions des organisations syndicales en Belgique depuis plus de 50 ans est d'effectuer pour le compte de l'Etat le paiement des allocations de chômage de leurs affiliés demandeurs d'emploi. Afin de couvrir ses frais, les syndicats reçoivent de l'Office national de l'emploi (ONEm) une indemnité administrative proportionnelle au nombre de dossiers traités. Or, ce système est susceptible de générer des effets pervers car il n'incite pas les organisations syndicales à replacer sur le marché de l'emploi leurs affiliés sans emploi. Par ailleurs, les comptes annuels des organisations syndicales demeurent toujours trop opaques malgré un Arrêté ministériel datant de 1995.

 **Solution proposée :**
Mettre fin à l'intermédiation des syndicats dans le versement des allocations de chômage - qui se ferait dorénavant directement sur le compte en banque des demandeurs d'emploi - et leur attribuer une personnalité juridique – qui aurait pour conséquence l'obligation légale de publier une comptabilité claire et transparente.


PROPOSITION 4 :

Réformer notre système électoral en supprimant le vote en case de tête et la présence de candidats suppléants dans un souci de lisibilité et de transparence

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral

 **Situation :**
Malgré le nouveau Code de la Démocratie wallonne et la législation relative à la limitation du cumul des mandats politiques, force est de constater que le système électoral belge peut apparaître comme un système peu lisible et peu transparent. Aujourd'hui encore, un homme politique peut se présenter sur une liste électorale, être élu et ne pas siéger dans l'assemblée désignée. Aujourd'hui encore, un parti politique qui a perdu les élections peut se retrouver dans une majorité gouvernementale. Lors des élections, les votes de case de tête constituent un réservoir ou un pot commun qui va permettre aux différents candidats d'atteindre ce qui est appelé le chiffre d'éligibilité. Avec la possibilité de vote par case de tête, l'électeur marque son soutien à l'ordre des candidats tels qu'il est exprimé par la liste se trouvant sous ses yeux. Lors des élections, figurent sur les listes des candidats effectifs et des candidats suppléants. Les candidats suppléants sont là en réserve. Un fois élus, ils ne siégeront qu'en remplacement d'un membre effectif qui ne peut - député élu ministre, voyage à l'étranger, décès - ou ne veut plus être présent - démission.

Problème :

 L'importance de la case de tête, qui peut ainsi faire basculer des résultats, a créé de nombreux débats au sein de monde politique belge. Pour les tenants du système, l'effet dévolutif de la case de tête permet à des candidats peu médiatisés mais très compétents d'avoir une chance d'être élus. Pour les partisans de l'abandon du système, la case de tête est considérée comme un instrument empêchant l'électeur de donner son ordre préférentiel des candidats. Un compromis a finalement été trouvé. Depuis 2002, le « pot commun » reprenant les voix pouvant être utilisées dans la désignation des élus, représente l'ensemble des votes de case de tête divisé par deux. Par ailleurs, le système de suppléance actuellement en vigueur en Belgique amène les électeurs à voter pour des femmes et des hommes politiques élus dans une autre assemblée ou bénéficiant d'une certaine notoriété qui n'accompliront pas quoi qu'il en soit le mandat pour lequel ils ont été élus. En effet, tout parti veut avant tout gagner les élections et obtenir un maximum de voix. A quelques rares exceptions près, tous les ministres du gouvernement fédéral, tous partis confondus, se présentent le 7 juin prochain. Ils savent pourtant très bien qu'ils ne siégeront pas dans les Régions, puisqu'ils annoncent vouloir poursuivre leur mandat. Sur les bancs de la prochaine assemblée parlementaire, on retrouvera ainsi de nombreux suppléants.

Solution proposée :

Réformer notre système électoral dans un souci de lisibilité et de transparence, en supprimant le vote en case de tête et la présence de suppléants sur les listes électorales.



PROPOSITION 5 :

Réformer les différents niveaux de pouvoir en supprimant les provinces et en rationalisant le fonctionnement et les compétences des institutions fédérées francophones



Niveau de compétence :

Etat fédéral – Communauté - Région - Province



Situation :

Depuis la fédéralisation de l'Etat belge, les francophones sont confrontés quotidiennement à 6 niveaux de pouvoir différents – la commune, la province, la Région, la Communauté, l'Etat fédéral et l'Europe. Alors que la Flandre a fusionné très vite Région et Communauté – la Communauté flamande ayant absorbé les compétences et les institutions régionales, les francophones n'ont pas suivi l'exemple flamand, complexifiant ainsi davantage les institutions – telles la COCOF. Par ailleurs, les provinces – institutions mal connues du grand public - apparaissent aujourd'hui comme une réalité institutionnelle désuète depuis la régionalisation de la Belgique. Et plusieurs voix s'élèvent pour demander leur suppression – la Région de Bruxelles-Capitale n'englobant déjà aucune province même si elle continue de nommer un Gouverneur... - lorsque d'autres plaident pour une évolution des provinces vers une ou plusieurs communautés urbaines ou communautés de communes.



Problème :

Aujourd'hui, la complexification des institutions belge est telle qu'elle rend une grande majorité de citoyens de plus en plus méfiante à l'égard de la vie politique et de ses acteurs. Aujourd'hui, les Wallons et les Bruxellois francophones se trouvent face à des enjeux déterminants pour leur avenir. Plus que jamais, ils ont tout à gagner à travailler ensemble. Nos gouvernements doivent renforcer les collaborations afin de rendre nos stratégies plus efficaces, de favoriser le redressement économique de la Wallonie et de Bruxelles et de trouver des solutions à nos défis sociaux. C'est une question d'efficacité et de bon sens que les citoyens appellent de leurs vœux. Aujourd'hui, certains prônent un modèle de fusion où une entité francophone homogène ferait face à la Communauté flamande. C'est nier l'importance des Régions qui se sont imposées comme la réalité de référence pour les Wallons et les Bruxellois et qui ont développé une stratégie de redéploiement durable pour chacune des deux entités. Partant de ce constat, les francophones ont lancé l'idée d'une Fédération Wallonie-Bruxelles car seule une Belgique fédérale, construite à partir de trois Régions fortes, établies sur pied d'égalité, permettra d'atteindre un équilibre institutionnel mature et satisfaisant pour tous. Et s'il faut défendre l'institution provinciale, elle doit passer par une vision moderne et adaptée aux nouvelles réalités urbaines que l'on connaît. Or, il faut aujourd'hui oser tenir un vaste débat sur la réorganisation des institutions provinciales, un débat ne partant pas avec l'a priori qu'il faut supprimer l'institution, mais un débat refusant le fatalisme de certains, souvent socialistes, qui considèrent qu'il est interdit d'y toucher.




Solution proposée :


Réformer les différents niveaux de pouvoir, en supprimant les provinces et en rationalisant le fonctionnement et les compétences des institutions fédérées francophones.


PROPOSITION 6 :

Instaurer un impôt philosophiquement dédié au financement des cultes

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral

 **Situation :**
En 1870, les différentes forces sociales qui composent l'Etat belge ont abouti - après des débats qui ont duré plusieurs décennies - à une loi qui régit le financement des cultes reconnus en les intégrant dans les politiques publiques de l'Etat belge. Dans un premier temps, on accorda ainsi des subsides aux religions catholique, anglicane et israélite. On y ajouta la confession protestante (1870), l'islam (1974), le culte orthodoxe (1985) et les institutions de la laïcité (2002). En réalité, la reconnaissance officielle entraîne des avantages financiers conséquents comme la prise en charge par l'Etat des traitements et des pensions des ministres du culte. Globalement, les dépenses publiques consacrées aux cultes atteignent près d'un demi-milliard d'euros, le culte catholique percevant traditionnellement environ 80 % de cette somme.


 **Problème :**
Aujourd'hui, la demande et l'offre spirituelles ont bien changé depuis 1870. Cette loi - reflet de la situation au 19ème et de la première moitié du 20ème siècle - se fonde sur des principes et des postulats qui reflètent mal la situation contemporaine. En ce début du 21ème siècle, l'offre religieuse se diversifie de plus en plus si bien qu'une partie très importante de la population n'a pas de référentiel religieux absolu. Et les identités et les attitudes spirituelles ne s'identifient plus de manière exclusive avec les religions. En effet, les attitudes spirituelles contemporaines fondent souvent leur raison d'être sur des pratiques et des expériences personnelles ou de groupes, variables selon les moments de la vie - l'aide aux populations du Tiers-monde, aux pauvres, aux malades du sida, aux enfants cancéreux, aux prisonniers politiques, aux souffrants par exemple. En un mot, la législation des cultes en vigueur en Belgique est ancienne, éparse et obscure. De plus, le système est loin de satisfaire à l'impératif d'égalité et de non-discrimination. Ainsi, les sources de financement qu'il établit au profit des cultes sont trop diverses, trop nombreuses et d'un contrôle malaisé voire impossible. Enfin, la répartition actuelle des crédits budgétaires alloués par les pouvoirs publics est arbitraire et ne repose pas sur des critères objectifs, généraux, légitimes et adéquats.


 **Solution proposée :**
Instaurer un impôt philosophique dédié au financement des cultes. En effet, le financement des cultes, via l'impôt philosophiquement dédié, pourrait davantage coller à notre réalité postmoderne et nous responsabiliser. Il s'agit d'indiquer sur sa déclaration d'impôt l'affectation d'un pourcentage des taxes - que chacun paie de toute manière - pour tel ou tel culte. Ainsi, cet impôt donne la possibilité au citoyen de se responsabiliser et de choisir en fonction de ses convictions. Par ailleurs, elle rapproche le financement des cultes au nombre d'adeptes ou - tout au moins - aux nombres de personnes qui sont en attente de leurs services. Enfin, elle oblige ces instances à pratiquer une transparence et amène ces mêmes instances à convaincre la population - avec des paroles et par leurs pratiques - que l'argent octroyé est bien utilisé.


PROPOSITION 7 :

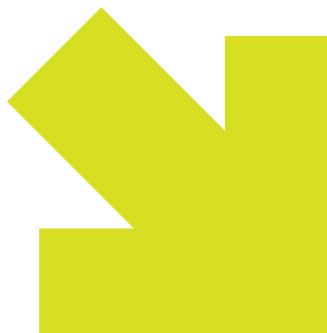
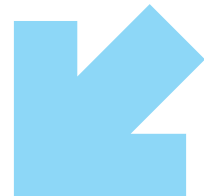
Remplacer les 6 jours fériés nationaux liés à une fête religieuse par des jours de congé légaux flottants

 **Niveau de compétence :**
Etat fédéral

 **Situation :**
En Belgique, la loi reconnaît 10 jours fériés légaux - le jour de l'An, le lundi de Pâques, la Fête du Travail, le jeudi de l'Ascension, le lundi de Pentecôte, la Fête nationale, l'Assomption, la Toussaint, l'Armistice et le jour de Noël, soit 6 jours fériés légaux liés à une fête religieuse catholique. Durant les jours fériés légaux, le travailleur est payé par l'employeur sauf dans le cas où il aurait été absent sans justification la veille ou le lendemain du jour férié.








 **Problème :**
Tout le monde reconnaît aujourd'hui que la Belgique est une société multiculturelle. A l'heure actuelle, près de 8% de la population belge est d'une autre nationalité. Et si la présence de nombreux étrangers n'est pas surprenante dans un petit pays comme le nôtre aux frontières ouvertes et attaché à la libre circulation des personnes, des biens et des services, ils sont devenus une composante non négligeable de la structure démographique, économique et culturelle du pays. Depuis le milieu des années 1980, 12 nationalités représentent près de 85% de la population étrangère résidant en Belgique. Si la part des ressortissants de l'Union européenne dans la population étrangère atteint les 60%, les Marocains (12,4%) et les Turcs (6,5%) constituent les principales communautés non européennes.

 **Solution proposée :**
Remplacer les 6 jours fériés nationaux liés à une fête religieuse par des jours de congé légaux flottants pour répondre à une meilleure intégration des immigrés dans notre société et favoriser sa laïcisation. Ainsi, les chrétiens pourraient conserver le lundi de Pentecôte et les musulmans pencher pour l'Aïd el-Kebir. D'autres pourraient placer ce jour de congé le 15 mars, date de l'entrée du Bouddha dans le nirvâna ou le 10 décembre, date anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme pour les athées.




Atelier 7:

Des idées nouvelles pour développer une vraie citoyenneté européenne!

-  **Proposition 1 :**
Développer une vraie politique universitaire européenne et générer un cercle vertueux en matière de mobilité des étudiants, en généralisant les études à l'étranger à raison de 6 mois par cursus
-  **Proposition 2 :**
Créer une Autorité européenne renforçant la protection de la vie privée des citoyens
-  **Proposition 3 :**
Développer davantage les médias européens afin de fournir aux téléspectateurs un lien concret avec l'Union européenne et une réelle visibilité
-  **Proposition 4 :**
Mettre en place et développer des Maisons de l'Europe, centralisant ainsi tous les programmes, services et outils proposés par l'Union européenne
-  **Proposition 5 :**
Harmoniser et renforcer une réelle politique étrangère européenne au niveau de la défense, de la coopération et des affaires étrangères
-  **Proposition 6 :**
Poursuivre la politique européenne de libéralisation des services, notamment en matière de téléphonie
-  **Proposition 7 :**
Développer une vraie politique économique européenne afin de combattre les protectionnismes et préserver la liberté de circulation des travailleurs



 Carmen est confortablement installée dans son kot à Ixelles en train de rêvasser devant sa télé. Elle se demande ce que peuvent bien faire ses parents à Madrid pour le moment... Ça fait bientôt 2 mois qu'elle est arrivée en Belgique pour poursuivre ses études en Langues et littératures romanes à l'ULB. Depuis la généralisation des programmes Erasmus, elle est obligée de poursuivre ses études dans une université européenne durant 6 mois. Et lorsqu'il lui a fallu choisir, elle a décidé de venir en Belgique perfectionner son français. Elle est passée par le Point Infos Europe qui regroupe en une adresse et un numéro de téléphone l'ensemble des informations utiles concernant l'Union européenne. Pour son déménagement dans la capitale européenne, elle a ainsi été prise en charge et guidé dans toutes ses démarches administratives. Comme ça, plus de souci à ce niveau- là et plein de temps pour faire la fête! Mais là, elle a préféré ce soir rester bien au chaud chez elle pour regarder sur TV Europe la nouvelle émission de télé-réalité suédoise qui a fait fureur là-bas il y a quelques mois.

Tiens, il est déjà 20h.00 ! C'est l'heure des news et, sur son écran plat, Carmen entend le présentateur exposer la nouvelle législation européenne en matière de protection de la vie privée. Il faut avouer que depuis la création de l'Autorité européenne de la Protection de la vie privée (AEPVP), ça n'a pas tardé pour faire enfin bouger les choses... C'est vrai que certaines sociétés allaient beaucoup trop loin dans leur marketing, de plus en plus agressif. Elle avait été contactée par une dizaine de vendeurs d'abonnements téléphoniques qui profitaient de la récente libéralisation dans le secteur de la téléphonie pour lui proposer la meilleure solution défilant toute concurrence concernant son abonnement téléphonique ! Enfin, cela avait du bon : la disparition pure et simple du roaming lui permettait dorénavant de passer plus de temps avec son petit ami au téléphone... Lui qui était resté en Espagne !


Quoi qu'il en soit, Carmen se dit qu'elle a de la chance de vivre aujourd'hui au sein même de l'Union européenne. Que de changements opérés depuis sa création dans la seconde moitié du siècle passé ! Jouant égal à égal avec les Etats-Unis d'Amérique, l'Europe pouvait s'enorgueillir d'être parvenu à se doter d'une réelle politique économique et étrangère ces dernières années.



PROPOSITION 1 :

Développer une vraie politique universitaire européenne et générer un cercle vertueux en matière de mobilité des étudiants, en généralisant les études à l'étranger à raison de 6 mois par cursus

 **Niveau de compétence :**
Union européenne

 **Situation :**
C'est dans les années 1970 que furent mis en place les premiers programmes d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation entre les Etats-membres de l'Union européenne avec les programmes Commet, Petrus ou encore Tempus. Depuis 2007, les différentes initiatives en matière d'enseignement sont désormais regroupées dans le Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Doté d'un budget de sept milliards d'euros (2007-2013), le Programme rassemble Comenius pour les écoles, Erasmus pour l'enseignement supérieur, Leonardo Da Vinci pour l'enseignement et la formation professionnelle et Grundtvig pour l'éducation des adultes. Les objectifs de ces quatre sous-programmes visent à favoriser parmi les jeunes et le personnel éducatif la connaissance et une meilleure compréhension de la diversité des cultures, des langues et des valeurs européennes, à créer un espace européen de l'enseignement supérieur et d'encourager l'innovation dans toute l'Europe, à améliorer la qualité des systèmes de formation par le développement et le transfert de politiques, de méthodes, de procédures et de contenu novateurs au niveau de l'enseignement et la formation professionnelle et à offrir aux adultes des façons d'améliorer leurs connaissances et compétences.

Problème :

Si le contenu du Programme pour l'éducation et la formation de la Commission européenne est à n'en point douter une priorité, les objectifs quantifiés des 4 sous-programmes demeurent trop faibles. A l'horizon 2013, Comenius a pour objectif de faire participer trois millions d'élèves à des activités éducatives conjointes, Leonardo Da Vinci vise à faire passer les stages en entreprise à 80.000 par an et Grundtvig a pour objectif de soutenir la mobilité des 7.000 personnes impliquées chaque année dans l'éducation des adultes. Quant au principal programme de formation et d'éducation de l'Union européenne – Erasmus -, il a pour objectif d'atteindre un chiffre de trois millions de participants depuis son lancement en 1987, ce qui correspond à environ 200.000 personnes par an. Si ces chiffres peuvent paraître importants, ils demeurent largement insuffisants alors que l'Union européenne compte près de 500 millions d'habitants.

Solution proposée :


Développer une vraie politique universitaire européenne et générer un cercle vertueux en matière de mobilité des étudiants, en généralisant les études à l'étranger à raison de 6 mois par cursus. Pour ce faire, il faut donner plus de moyens financiers et publicitaires pour ce Programme et renforcer notamment l'autonomie des universités afin d'augmenter leur qualité et leur attractivité.





PROPOSITION 2 :

Créer une Autorité européenne renforçant la protection de la vie privée des citoyens

 **Niveau de compétence :**
Union européenne

 **Situation :**
Aujourd'hui, il ne se passe pas de jour sans que nous soyons amenés à communiquer certaines de nos données à caractère personnel ou sans que ces données soient consultées et enregistrées dans des banques de données ou extraites de celles-ci pour être ensuite utilisées à des fins pas toujours légitimes. Afin de veiller à la protection de la vie privée lors du traitement de données à caractère personnel, la Belgique a décidé de créer en 1992 la Commission de la protection de la vie privée (CPVP). Depuis, la Commission veille à ce que les données à caractère personnel ne soient pas utilisées d'une manière contraire à la loi. Elle a aussi pour mission de répondre aux demandes d'informations et de traiter les plaintes qui lui sont adressées. En un mot, son principal souci est de protéger la vie privée des citoyens belges et de les aider à mieux préserver celle des autres.

 **Problème :**
Malgré la mise en place de groupes de travail et de conférences sur la protection de la vie privée entre les 27 Etats-membres de l'Union - Groupe de travail Article 29, Groupe de Berlin ou encore Eurodac – et malgré l'existence depuis 1995 d'une Directive européenne qui constitue la principale norme à respecter en matière de protection des données à caractère personnel, force est de constater que les problèmes liés à cette protection fondamentale de tous les citoyens se multiplient ces dernières années et font débat au sein de la société. Or, l'Europe et les Etats-Unis divergent radicalement sur le sujet : la première considère la protection de la vie privée comme une matière de première importance tandis que les seconds – poussés dans le dos par les lobbies de nombreux secteurs – attachent moins d'importance à la matière et ont jusqu'à présent préféré l'autorégulation. A cela, l'Europe ne peut déployer énormément de moyens dans la mesure où la protection de la vie privée reste en grande partie une compétence nationale si bien que des entreprises comme Google, Facebook ou encore les Autorités américaines – depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 - ne développent toujours pas un niveau de protection de la vie privée jugé suffisant.


 **Solution proposée :**
Créer une Autorité européenne renforçant la protection de la vie privée des citoyens, en ayant la possibilité de négocier à égalité avec les multinationales concernées par le problème.




PROPOSITION 3 :

Développer davantage les médias européens afin de fournir aux téléspectateurs un lien concret avec l'Union européenne et une réelle visibilité

 **Niveau de compétence :**
Union européenne

 **Situation :**
À la suite de la Guerre du Golfe - ayant mis en évidence la suprématie de CNN comme source d'images, l'Union européenne de radio-télévision (UER) décide de créer en 1993 une chaîne de télévision européenne d'information - Euronews - afin de proposer une perspective européenne sur l'actualité internationale. Il s'agissait aussi de renforcer les télévisions nationales de service public en Europe et de trouver un nouveau support participant à la construction d'une identité européenne puisque la chaîne s'engage à remplir une mission d'information européenne. Première expérience de chaîne d'information multilingue au monde, il s'agit de la première chaîne internationale d'information en Europe, devant CNN International, BBC World News et CNBC Europe avec 6,5 millions de téléspectateurs chaque jour. Enfin, si les Belges sont globalement satisfaits de la couverture réservée par la presse écrite à l'actualité européenne (54%), ils tendent à juger insuffisante celle que lui ménagent la télévision (46%) et la radio (43%). En outre, 72% d'entre eux déclarent ne pas se sentir bien informés sur les affaires européennes. Toutefois, le pourcentage de répondants belges s'estimant au contraire bien informés sur les affaires européennes (27%) est supérieur à la moyenne européenne (18%).


 **Problème :**
Si Euronews reste la première chaîne internationale d'information en Europe, rares sont les chaînes de télévision à embryon européen comme Arte - chaîne de télévision généraliste franco-allemande de service public à vocation culturelle européenne – qui se développent dans l'Union européen. De plus, il faut avouer que – même si Euronews et Arte ont le mérite d'exister – ils ne peuvent prétendre à devenir un média européen fédérateur. En effet, le premier relaye autant les informations internationales qu'européennes et reste trop souvent peu accessible ; le second se centre essentiellement sur une information franco-allemande et reste trop souvent confiné dans une sphère culturelle.


 **Solution proposée :**
Développer davantage les médias européens afin de fournir aux téléspectateurs un lien concret avec l'Union européenne et une réelle visibilité en subsidiant les télévisions publiques des 27 Etats-membres pour qu'elles produisent plus de programmes spécifiques à la perception d'une construction européenne. Plus encore, créer un canal européen sur le modèle de TV5Monde ou Arte en diffusant un patchwork de divers programmes issus de toutes les télévisions publiques des 27 Etats-membres peut instaurer une dynamique positive et favoriser la mise en valeur des spécificités et des richesses des Etats-membres.


PROPOSITION 4 :

Mettre en place et développer des Maisons de l'Europe, centralisant ainsi tous les programmes, services et outils proposés par l'Union européenne

 **Niveau de compétence :**
Union européenne

 **Situation :**
Depuis la signature du Traité de Rome en 1957, la Communauté européenne s'est considérablement transformée, agrandie, mais aussi complexifiée. Cette évolution est très certainement positive, mais elle ne va pas sans poser également problème. Si l'Europe a permis d'assurer la paix et la prospérité aux populations de ses Etats-membres tout au long de ces cinquante dernières années, sa légitimité est aujourd'hui remise en question, et ses projets sont rejetés, faute d'être bien compris. Dans l'eurobaromètre de l'automne 2007, l'Union européenne évoque néanmoins une image positive pour près de 59% des répondants en Belgique, soit un pourcentage de 10 points supérieur à la moyenne européenne. Toutefois, si une majorité de Belges s'intéressent à la politique, 27% d'entre eux disent plus précisément se sentir « impliqués dans les affaires européennes ». Avec ce résultat, la Belgique se place en troisième position parmi les Etats-membres qui comptent le plus grand nombre de citoyens se sentant impliqués dans les affaires européennes. Enfin, 72% de Belges se plaignent de ce que « les gens en Belgique ne sont pas bien informés sur les affaires politiques européennes ».

 **Problème :**
Aujourd'hui, l'Union européenne doit expliquer et rappeler ce qu'elle est et ce qu'elle nous apporte à nous, citoyens européens. Si chacun de nous doit être conscient de l'héritage inestimable qui lui est légué par les fondateurs du projet européen, l'Union européenne doit, quant à elle, être davantage à l'écoute des préoccupations des citoyens et rencontrer avec plus d'efficacité encore les problèmes auxquels ils sont confrontés. Elle doit contribuer à faire de nous des citoyens européens acteurs de la construction de l'Union et ambassadeurs de ses valeurs. Or, si le citoyen belge désire s'informer sur l'Union européenne, il lui reste aujourd'hui à surfer sur le portail officiel de l'Union européenne ou à s'aventurer dans les méandres des institutions européennes...


 **Solution proposée :**
Mettre en place et développer des Maisons de l'Europe, centralisant ainsi tous les programmes, services et outils proposés par l'Union européenne afin de donner une vitrine réelle et une plus grande visibilité à l'Union européenne.





PROPOSITION 5 :

Harmoniser et renforcer une réelle politique étrangère européenne au niveau de la défense, de la coopération et des affaires étrangères

 **Niveau de compétence :**
Union européenne

 **Situation :**
Pour permettre à l'Union européenne de jouer un rôle politique sur la scène internationale, le Traité de Maastricht a institué une politique étrangère et de sécurité commune y compris la définition à terme d'une politique de défense commune. Deuxième des trois piliers instaurés par le Traité de Maastricht sur l'Union européenne, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est le volet diplomatique et de sécurité de l'action extérieure de l'Union européenne et complète les politiques extérieures de la Communauté européenne telles que la politique commerciale commune, la politique de développement, ou la dimension externe des politiques communautaires internes. Depuis 1999, l'Espagnol Javier Solana occupe le poste de Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. Par ailleurs, la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) est aujourd'hui un élément essentiel de la politique étrangère et de sécurité commune, visant à renforcer le rôle de l'Union en matière de gestion internationale des crises militaires et civiles.

 **Problème :**
Malgré la création de plusieurs instances – telles le COPS, le CMUE ou encore l'EMUE - visant à créer un embryon de politique étrangère et de sécurité commune, force est de constater que certains Etats-membres tentent de conserver jalousement leur souveraineté en ces domaines. Il suffit de se rappeler combien la proposition de nommer un Ministre des Affaires étrangères de l'Union dans le Traité de Lisbonne avait suscité une certaine polémique dans certains Etats-membres. En outre, le Traité de Maastricht précise bien que la PESC ne deviendra une politique de défense commune que lorsque le Conseil en décidera, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Autrement dit, la PESD n'est pas l'instrument d'une politique de défense commune au sens classique du terme - protection des territoires et des intérêts vitaux de ses membres - mais une politique visant à gérer les crises hors de l'Union et ainsi à apporter au monde les éléments stabilisateurs contenu dans le projet européen.


 **Solution proposée :**
Harmoniser et renforcer une réelle politique étrangère européenne au niveau de la défense, de la coopération et des affaires étrangères en développant notamment une politique de bon voisinage.





PROPOSITION 6 :

Poursuivre la politique européenne de libéralisation des services, notamment en matière de téléphonie

 **Niveau de compétence :**
Union européenne

 **Situation :**
Les services sont cruciaux pour le marché intérieur européen puisqu'ils représentent entre 60 et 70 % de l'activité économique dans l'Union européenne. Les principaux principes régissant le marché intérieur des services sont contenus dans le Traité CE, qui garantit aux entreprises européennes la liberté de s'établir dans d'autres Etats-membres, et la liberté de prester leurs services sur le territoire d'un autre Etat membre que celui de leur établissement. Les principes de la liberté d'établissement et de la libre circulation des services sont deux libertés fondamentales qui sont essentielles dans le marché intérieur européen. Depuis la réalisation du premier programme Marché Intérieur (1993), la suppression des barrières a entraîné la création de 2,5 millions d'emplois supplémentaires. En outre, au cours de ces dix dernières années, le marché intérieur a engendré une augmentation de la richesse d'environ 900 milliards, soit une augmentation moyenne d'environ 6.000 € par famille dans l'Union. La concurrence s'accroît à mesure que les entreprises trouvent de nouveaux marchés à l'étranger. Les prix ont convergé - dans de nombreux cas à la baisse -, et la gamme ainsi que la qualité des produits disponibles pour les consommateurs ont augmenté. Enfin, des développements et progrès importants dans le domaine des services ont été permis par l'adoption de législations spécifiques dans des domaines tels que les services financiers, les télécommunications, la radiodiffusion télévisuelle et la reconnaissance des qualifications professionnelles.


 **Problème :**
En dépit de progrès dans quelques secteurs spécifiques de services, le marché intérieur des services ne fonctionne pas comme il le devrait. La plupart des bénéfices constatés jusqu'à présent et tirés du marché intérieur se sont produits sur le marché intérieur des marchandises, et la nécessité de réaliser un effort sérieux afin d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur des services est évidente depuis un certain temps. Ainsi, la Directive Services a été adoptée en décembre 2006 et devra être transposée par les Etats-membres d'ici la fin 2009. Cette Directive vise à éliminer les obstacles aux échanges de services, permettant ainsi le développement des opérations transfrontalières. L'objectif est d'améliorer la compétitivité des entreprises de services et de renforcer également les droits des utilisateurs de services.


 **Solution proposée :**
Poursuivre la politique européenne de libéralisation des services, notamment en matière de téléphonie mais aussi dans le transport, le secteur bancaire, l'énergie ou encore le monde de la santé afin de favoriser la concurrence et augmenter les performances et diminuer les coûts dans le secteur.


PROPOSITION 7 :

Développer une vraie politique économique européenne afin de combattre les protectionnismes et préserver la liberté de circulation des travailleurs

 **Niveau de compétence :**
Union européenne

 **Situation :**
Avant de décrire la situation dans l'Union européenne, il convient de définir le protectionnisme, qui désigne une politique économique selon laquelle un état ou un groupe d'états interviennent dans l'économie en mettant en place des politiques d'achat public, des barrières douanières ou encore des subventions à l'exportation afin de protéger leurs entreprises et aider leurs produits. La lutte contre le protectionnisme des états est au cœur de l'Europe depuis plus de 50 ans. Ainsi, le Traité de Rome qui instituait la Communauté économique européenne avait déjà pour objectif de constituer économiquement un marché commun permettant la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux. Le marché unique européen apparu en 1993 a également pour objectif de lutter contre le protectionnisme des états en permettant aux personnes, aux biens, aux services et aussi aux capitaux de circuler aussi librement au sein de l'Union européenne qu'à l'intérieur d'un Etat-membre. Selon la Commission européenne, le marché unique a créé 2,5 millions d'emplois et généré plus de 800 millions d'euros de richesse supplémentaire.

 **Problème :**
Malgré le marché unique instauré en 1993, plusieurs états européens n'ont pas hésité à prendre des mesures protectionnistes au cours des dernières années, car il n'existe pas une seule politique économique européenne. Ainsi, les gouvernements des 27 Etats-membres ont tenté de répondre à la crise économique et financière que traverse actuellement l'Europe par des plans de relance nationaux dans lesquels le risque d'une dérive protectionniste reste élevé. La France a récemment montré le mauvais exemple avec son Plan de soutien au secteur automobile qui ne respecte pas les règles européennes en matière d'aide des Etats à leurs industries et fausse ainsi la concurrence entre les Etats-membres. Pour les Etats-membres, le retour au protectionnisme serait à n'en point douter une catastrophe. Si des mesures sont prises par des pays pour interdire les produits d'un autre état, ce dernier prendra en effet à son tour des mesures identiques, ce qui aura pour conséquence de diminuer les échanges européens et mondiaux. A terme, les mesures protectionnistes aggraverait la récession actuelle, augmenterait le prix des biens de consommation et affaiblirait les industries d'exportation, comme cela fut déjà le cas après la crise économique de 1929.

 **Solution proposée :**
Développer une vraie politique économique européenne afin de combattre les protectionnismes et préserver la liberté de circulation des travailleurs.



